

Pommerit Le vicomte



www.pommeritlevicomte.bzh

Bulletin municipal d'information • Juillet 2016



THÈME

Développement durable



NOUVEAU
Le bac **jaune**
arrive chez vous !

Plus d'informations grâce aux réunions publiques



SOMMAIRE

Edito du Maire

→ Vie municipale	3
• Laissons place à la nature	4
• Assainissement CA 2015 - BP 2016	5
• Les enfants nés en 2015	6
• Halte aux lingettes dans les toilettes	7
• Dossier finances	8
• Travaux bâtiments	12
• Travaux voirie	15
• Vote des subventions communales 2016	16
• Urbanisation site Triskalia	18
• Site Internet Pommerit-le-Vicomte	20
• S'installer ou investir à Pommerit-le-Vicomte	21
• Les circuits du Cœur d'Ilot	21
• Rappel des principes du nouveau SDCI	22
• Mouvement du personnel en mairie	22
• Hommage à René Herviou	23
• Convention avec l'OGEC Sainte Anne	23
• Cérémonie de souvenirs sur le 1 ^{er} semestre 2016	24
→ C.C.A.S. et Résidence de l'If	26
• Le Comité d'Aide et de Soins à Domicile	
• Accueil des élus des communes voisines à l'If	
• Logements sociaux	
→ Vie scolaire	30
• Les TAP 2015-2016	
• Amicale laïque	
→ Vie associative	32
• Association Tennis club	
• Téléthon	
• Irish Rendez-vous : une nouvelle association	
• Korriganed Pañvrid	
• Les sapeurs-pompiers	
• Association Lecture et Culture	
• Association Mammenn	
• Fête de la musique 2016	
• Association «La bonne humeur»	
• Comité de jumelage Pommerit-Millstreet	
• Randonneurs du Leff	
• Amicale du Folgoat	
• Association «Don du sang»	
• Bagad Panvrid	
• Association sauvegarde de la chapelle du Paradis	
• L'amicale des retraités	
→ CCLP et Conseil citoyen	40
• Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat	
• Le bac jaune arrive chez vous !	
• Déchets à la poubelle = nature belle	
• Aide financière pour la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif	
→ Informations diverses	44
• Bloctel	
• Carte vitale	
• Ma ruche : je la déclare !	
• Carte d'identité	
• ONACVG	
• Message alerte-information	
• Recensement	
• Pommerit-le-Vicomte « Entre terre et mer »	

Mémo

→ Permanence des élus : Maire, Adjointes et conseillers délégués

Maire, adjointes et conseillers délégués sont à votre disposition pour un rendez-vous personnalisé, afin d'échanger sur vos questionnements et besoins.

En règle générale, dans un souci d'organisation, le plus simple est d'appeler la secrétaire à l'accueil qui se chargera d'arrêter le jour et l'heure du rendez-vous avec l'élu de votre choix, en lien avec les compétences de chaque adjoint ou conseiller délégué notamment.

→ Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi matin : 09 h 00 à 12 h 00

Mardi au vendredi : 09 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00

Samedi : 09 h 00 à 12 h 00.

Tel : 02 96 21 74 39

mairiepommeritlevicomte@wanadoo.fr

→ Site Internet de la commune :

www.pommeritlevicomte.bzh

→ Horaires d'ouverture de la Déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 09 h 00 à 11 h 45 et 13 h 30 à 17 h 45.
Fermé les jours fériés

Jour de ramassage des OM sur la commune : Le **vendredi**

Tel : 02 96 21 92 90.

3 Eco points sur la Commune : salle Omnisport, arrière salle Socio Culturelle et Perbregat.

→ Horaires d'ouverture de la Poste :

Du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00.

Tel : 02 96 21 74 59

Attention levée de la poste le samedi à 09 h 00.

→ Communauté de Communes / CCLP :

Horaires d'ouverture des bureaux :

- **Lundi au vendredi** de 09 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Le Samedi de 09 h 00 à 12 h 00

- Adresse rue du moulin de Blanchardeau - BP 36 - 22290 Lanvollon

- **cdc@c-lanvollon-plouha.fr**

- **Service Eau Urgence 24 h / 24** : n° vert 0800 800 953.

- **Site Internet CCLP** : <http://www.cc-lanvollon-plouha.com/>

DIFFUSION :

Mairie de Pommerit Le Vicomte

Directeur de publication : Michel LANCIEN

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION : Michel LANCIEN / Josiane HIVARD

COMITÉ DE RÉDACTION : L'exécutif municipal

+ service administratif et direction résidence de l'If.

PHOTOS : Anita Gautier, Michel Lancien, Josiane Hivard, Marie-Stella Leroux

CONCEPTION ET IMPRESSION : Imprimerie Roudenngrafik, ZI de Bellevue - BP 10129

22201 Guingamp Cedex - Tel : 02 96 119 700 //

Fax : 02 96 119 707 // guingamp@roudenn.fr

Dépôt légal : 3^e trimestre 2016

Mot du Maire



Alain Gautier,
Maire

Vous trouverez dans ce bulletin, les comptes administratifs 2015 et les orientations du budget 2016 qui présentent des finances saines malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat, baisse qui doit se poursuivre jusqu'à l'horizon 2017.

Nous poursuivrons cette rigueur de gestion pour faire face aux baisses de dotations annoncées tout en réalisant des investissements.

En effet l'année 2015 a été marquée en outre par :

- L'acquisition du cabinet médical,
- La seconde tranche du lotissement du Mezmeur,
- La réhabilitation de la toiture et la réfection de la charpente du bâtiment abritant les services techniques de la commune et le Centre d'Incendie et de Secours / SDIS 22, suite à des dégâts d'après tempête 2014,

Cette année 2015 a également été porteuse de nouveaux projets pour l'avenir comme :

- La réalisation de l'étude préalable à l'aménagement du site de Triskalia.
- Nous avons aussi anticipé une provision financière pour l'aménagement du site, une fois l'acquisition réalisée par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier).

Concernant le site Triskalia, vous avez été nombreux à participer à la balade publique de septembre 2015, puis aux ateliers participatifs de décembre 2015 et enfin à la restitution publique réalisée le 22 février 2016.

Cette étude conduite par le Cabinet « Tristan La prairie », associé à d'autres partenaires spécialisés a permis d'imaginer plusieurs scénarii d'aménagement, en prenant en compte les besoins de la commune, tant par les services à y installer, que les besoins privés et cheminements en centre bourg, mais sans négliger la complémentarité et la synergie, avec la place du centre et la rue de Brest.

Une convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) a été signée pour mandater ce dernier à négocier avec Triskalia pour l'achat du site. A l'heure de l'écriture de cet édito, je ne peux pas encore vous en dire plus mais les négociations sont en bonnes voies.

D'autres propriétés voisines pourraient aussi être impactées par ce projet et dans ce cadre, la commune a également mandaté l'EPF pour lancer les contacts, envisager des solutions et d'éventuelles négociations.

En complémentarité à cette démarche et afin d'avancer sur les projets possibles d'implantation sur ce site, nous avons aussi passé une convention avec Office Santé, promoteur privé qui devrait au cours des 3 prochains mois (entre Juillet et septembre 2016), rencontrer l'ensemble des acteurs professionnels de santé, le vétérinaire, pour ainsi formaliser le plus finement possible les besoins en locaux.

Pour nous ce travail de questionnement et la formalisation des besoins immobiliers, ainsi que les perspectives d'évolution de collaboration des professions de santé, sont des temps très forts pour l'avenir de notre commune.

Nous comptons sur les professionnels de Santé pour s'investir dans les échanges et les propositions que pourra faire le cabinet Office Santé.

Bien entendu la recherche du 3^{ème} médecin reste toujours d'actualité et nous poursuivons les contacts et démarches en partenariat avec les deux médecins déjà en place.

Dans le dernier bulletin municipal en août 2015, j'évoquais le projet de réhabilitation de la résidence de l'IF sous la responsabilité du maître d'Ouvrage Côtes d'Armor Habitat.

L'appel d'offre public « Conception / Réalisation » a été lancé en septembre 2015 en direction de 5 groupements de cabinets et d'entreprises.

Une commission de sélection de Côtes d'Armor Habitat s'est réunie ces derniers jours en présence de moi-même et Mme Penven / Thomas, directrice de l'EHPAD Résidence de l'IF, afin d'établir un classement des réponses.

La Commission officielle Appel d'Offres (CAO) de Côtes d'Armor Habitat se réunira le 27 juin 2016 pour valider les choix du classement des 5 groupements et courant juillet 2016, le marché sera officiellement signé. Le groupement retenu pourra alors présenter son projet lors de réunions d'information en direction des membres du CCAS, du personnel et des familles des résidents.

Puis viendra la phase administrative de demande du permis de construire et toutes les autres démarches liées notamment à la sécurité. Phase qui prendra entre 9 et 12 mois et les travaux débiteront vraisemblablement en juin / juillet 2017 pour une période de 3 ans.

Concernant la Loi Notre, qui traite de la réforme territoriale et pour ce qui nous concerne le volet regroupement des Communautés de Communes, nous arrivons à la phase finale.

En effet, par arrêté préfectoral, en fin mars 2016, le Préfet a déterminé la nouvelle carte des 8 EPCI des Côtes d'Armor à partir du 1er janvier 2017.

A partir de Janvier 2017, la Communauté de Communes Lanvollon Plouha, à laquelle nous appartenons, sera donc regroupée avec Leff Communauté.

Je terminerai cet édito par le volet communication.

En effet, voulu dès le début de cette mandature, l'ensemble des 19 élus avait pour souhait la mise en place d'un site Internet pour la commune.

La commission communication a donc travaillé sur la réalisation du site Internet et celui-ci est désormais fonctionnel et mis en ligne depuis le 10 juin 2016, à partir de l'adresse suivante : www.pommeritlevicomte.bzh.

Vous y trouverez quelques éléments dans un article de ce bulletin et je ne peux que vous encourager à aller y naviguer.

A ce stade, donc trois outils de communication, le bulletin municipal, la lettre Kelou Panvril et aujourd'hui le site Internet.

Nous espérons, grâce à ces moyens de communication, être en mesure de vous tenir mieux informés des événements et décisions de la vie communale, mais aussi ouvrir notre commune sur l'extérieur et mettre en valeur les nombreux atouts que présente notre commune, tant par la vie associative et culturelle, que par les acteurs économiques, les offres de services dans le domaine de la santé et le tourisme.

Alain Gautier, Maire



Laissons la place à la nature

La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts continue sur notre commune. Avec plus de nature, elle est plus belle, nous contribuons à enrayer l'érosion de la biodiversité, mais n'oublions pas non plus que la réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.

Les pesticides en ville ont un fort impact sur la qualité des eaux. La majorité de ceux utilisés sont des herbicides. Jusqu'à 40 % des quantités d'herbicides appliquées sur surfaces

imperméables sont transférées vers les cours d'eau contre environ 1% sur terres cultivées.

Les traitements sur des espaces directement connectés à l'eau sont proscrits par la loi !

(avaloirs, caniveaux, bords de canal, de cours d'eau, de fossés...)

En Bretagne (depuis mai 2005), aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout. Tout traitement de fossés, même sans eau, est interdit. Les anti-mousses appliqués sur les terrasses et les trottoirs sont des produits phytosanitaires. Ceux appliqués sur les toitures sont des biocides.



à moins de 1 mètre



à moins de 5 mètres



Que dit la réglementation ?

La loi Labbé : les pesticides interdits dans les espaces publics dès 2017

En janvier 2014, l'Assemblée nationale adopte la loi Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Le texte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019, pour laisser le temps aux industriels de s'adapter. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Le fleurissement participatif des rues : la plantation de bandes implantées de vivaces, bulbes et rampantes le long des murs près de la mairie et de l'école, nous a permis de mesurer la mise en œuvre de ce type de fleurissement (mise en place, entretien) et d'en évaluer l'impact au regard de la population. Le fleurissement est plus présent au long de l'année, il demande moins d'entretien et diminuera le nombre de jardinières. Il a rencontré un grand succès auprès de vous car il casse la monotonie minérale de notre bourg surtout en hiver. Nous souhaitons continuer son déploiement dans le bourg, mais nous

voulons que la population riveraine participe à son entretien. La rue Mezennes qui mène au cimetière a été choisie pour l'automne 2016. Nous inviterons bien évidemment les riverains à une réunion publique, afin d'expliquer notre démarche et prendre en compte leurs usages.

Le cimetière va changer : la nature revient, laissons la franchir les murs des cimetières.

Cet espace sensible est lui aussi visé par la loi. Les allées sont traitées aux pesticides pour maintenir une propreté illusoire. Pas d'herbe mais un sol contaminé, des eaux de ruissellement chargées de produits dangereux et des conditions de travail nocives pour nos agents. Nous sommes déjà, dans une phase d'observation, car nombre de nos voisins comme Binic, Boquého ont déjà engagé ces lieux de mémoire et de recueillement en zéro phyto. Là encore, nous serons force de propositions et engagerons un échange public avant de trouver une solution satisfaisante.



Cimetière de Binic : espaces engazonnés à l'automne 2015

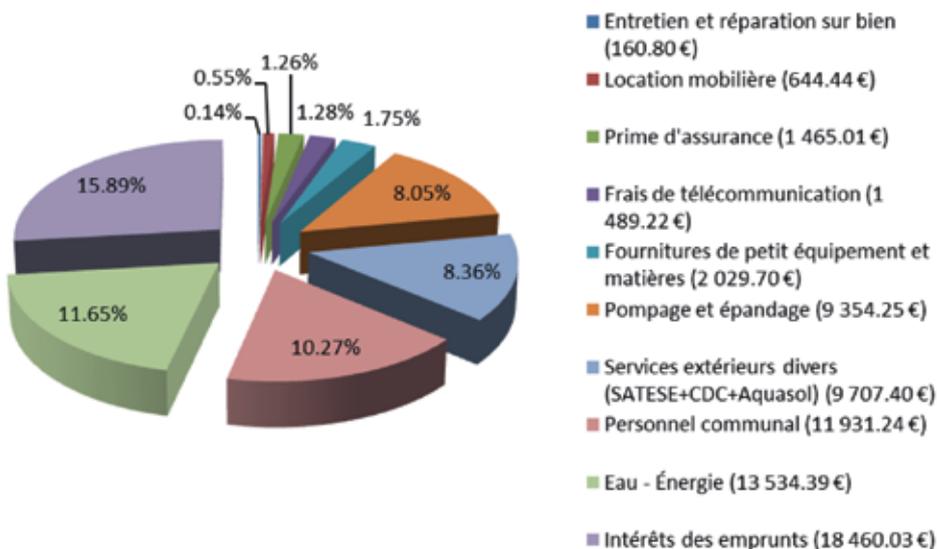
Assainissement CA 2015 - BP 2016



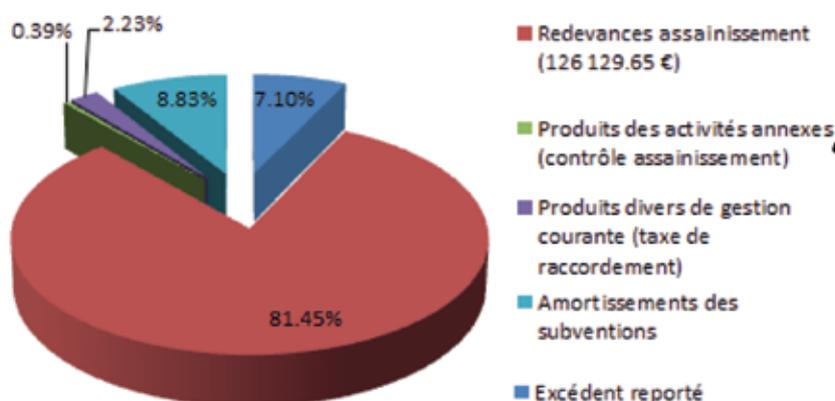
✓ Compte Administratif 2015

• Section d'exploitation

Pour info ! En 2015, ont été affectées à l'assainissement : 155 heures pour le service administratif et 345 heures, pour les services techniques



Répartition des dépenses d'exploitation 2015 (hors amortissement)



La redevance assainissement est la recette principale de ce budget!
En 2015, 428 abonnés, pour près de 33 000 m³.
Pour rappel :
* Abonnement annuel : 79.64 €
* Redevance assainissement/m³ : 2.61 €

Répartition des recettes d'exploitation 2015

• Section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – CA 2015	
Déficit reporté	
Remboursement du capital de l'emprunt	12 757.54
Matériel industriel	
Installation réseaux d'assainissement	
Constructions	
Amortissements des subventions perçues	13 674.13
Reprise sur subventions	
Reprise sur amortissements	
Dépenses de l'exercice	26 431.67

RECETTES D'INVESTISSEMENT – CA 2015	
Excédent antérieur reporté	26 796.32
Autofinancement	
FCTVA	5 879.04
Réserves	17 232.87
Subventions Agence de l'Eau	2 579.50
Amortissements sur investissements	47 514.23
Reprise sur subventions	
Recettes de l'exercice	100 001.96
Résultats d'exploitation	73 570.29

Le compte administratif 2015 se clôture donc avec un excédent de 73 570.29 €, en section d'investissement. Ce fort excédent a pu être réalisé du fait de l'absence de dépenses d'investissement en 2015.

✓ Budget Primitif 2016

• Section d'exploitation

Le Budget Primitif sera équilibré pour la somme de 159 100 €, en section d'exploitation. Même si aucune dépense majeure n'est prévue pour 2016, la budget assainissement reste un budget pour

lequel il est indispensable de garder une certaine souplesse dans les prévisions afin de pouvoir pallier à d'éventuelles réparations ou autres dépenses d'entretien imprévues.

• Section d'investissement



Le Budget Primitif est équilibré à hauteur de 182 676.59 €, en section d'investissement. Les dépenses prévues relèvent essentiellement de :

- * Pompe dilacératrice pour la station,
- * Pompes de relèvement,
- * Sécurisation des postes de Pont Illis et de La Corderie
- * L'installation de détecteur de surverse à la station et aux postes de Pont Illis et du Roz

pour un total de 40 980 € TTC.

Le dernier investissement bénéficiera d'une subvention de l'Agence de l'Eau.

Les enfants nés en 2015 • Cérémonie 2016



Halte aux lingettes dans les toilettes !!



Si l'assainissement collectif a simplifié la vie des ménages, il n'en demeure pas moins que le tout-à-l'égout nécessite un certain civisme. Les postes de relevage sont particulièrement sensibles. Deux à trois fois par an, la commune fait appel aux camions de Sani-Ouest pour vidanger les postes de relèvement. La cause principale : les lingettes

Apparues, il y a quelques années, elles sont devenues pour beaucoup indispensables pour l'hygiène sanitaire, la poussière, le démaquillant, etc. Certains usagers utilisent ces lingettes par exemple pour nettoyer leurs toilettes et sont tentés de les y jeter. Sa biodégradabilité est de plus vantée avec force d'arguments. Cependant, elle n'intervient qu'au bout de longues années !!! Or, le temps d'accès aux différentes pompes de la station est lui en terme d'heures. La composition fibreuse et relativement solide en fait un agent particulièrement néfaste : elles s'accumulent dans le réseau d'assainissement formant des bouchons ou s'enroulant alors autour des pompes, ce qui déclenche une alarme et nécessite chaque fois une intervention des services techniques.

Ces problèmes peuvent générer des interventions lourdes et conduire au remplacement des pompes, voir du dilacérateur (comme prévu en 2016). Enfin, un dysfonctionnement de la station peut entraîner un déversement dans le milieu naturel. Bien évidemment, ces coûts se répercutent sur la facture des usagers raccordés.

C'est un problème qu'on retrouve dans toute la France. Selon certaines études, près d'un foyer sur deux en consomme. Le site Planetoscope calcule que les Français en utilisent 223 chaque seconde.

Nous souhaitons rappeler que ce type de produit doit être jeté dans la poubelle au même titre que les cartons de papier toilette.

Enfin, pour rappel, les huiles de friture ne doivent pas être jetées dans l'évier. Elles créent des bouchons dans les canalisations. Elles sont prises en charge à la déchetterie.

Ces gestes citoyens contribueront à préserver notre environnement.

En résumé, pour la nature et ma facture, je jette ma lingette à la poubelle, ou mieux.... je n'en utilise pas !!

2015... En bref !

Compte Administratif 2015



Dépenses :

1 574 159.84 €

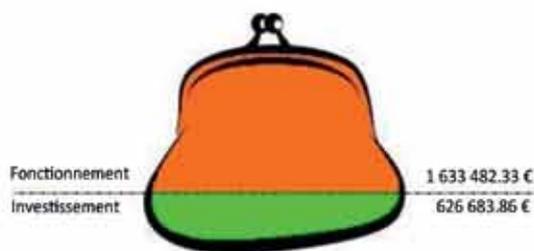
répartis comme suit :



Recettes : (hors excédent reporté 2014)

2 260 166.19 €

répartis comme suit :



Dépenses de fonctionnement 2015

Charges de personnel
et frais assimilés



46.13 %

Services exté-
rieurs



20.19 %

Charges de gestion
courante



12.37 %

Achats



11.19 %

Remboursement
des emprunts



5.98 %

Dotations aux
amortissements



3.33 %

Impôts et
taxes



0.72 %

Recettes de fonctionnement 2015



24 mars 2016,

Vote des budgets communaux

Les comptes administratifs 2015 et budgets prévisionnels 2016 ont été présentés en séance de Conseil municipal du 24 mars 2016.

En amont de cette séance du Conseil Municipal, depuis janvier 2016, pas moins de **10 réunions** des différentes commissions « Finances, Travaux, Voirie, Espaces publics, Scolaire et Assainissement » se sont tenues. Réunissant pour certaines d'entre elles des élus et des non élus, elles ont été mises en place pour analyser et éprouver le plus finement possible l'ensemble des lignes des budgets et travailler sur les projets 2016.

En chiffres

3 197 370

euros : le budget prévisionnel pour 2016

357 727

euros : La Dotation Globale de Fonctionnement pour 2016

35 %

des dépenses de personnel dédié à la jeunesse

62 728

euros : les recettes engendrées grâce aux locations

• Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

La section fonctionnement 2015 se clôture avec un excédent de **563 194 €** qui est capitalisé pour les affecter quasiment en totalité (563 000 €) aux investissements 2016. Cet indicateur d'excédent en section fonctionnement est primordial pour pouvoir avoir de réelles marges d'autofinancement en investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées (556 € / Habitant – 633 € pour la moyenne départementale). Toutefois l'équipe municipale poursuit les efforts pour affiner en permanence les dépenses de fonctionnement, tout en se confrontant à des dépenses imposées par la mise en œuvre de dispositif comme les TAP (Temps d'activités Périscolaires).

Les recettes de fonctionnement (807 € / habitant) légèrement inférieures à la moyenne départementale proviennent à plus de 46 % des dotations et autres participations de l'Etat, qui sont régulièrement chahutés par la volonté gouvernementale de réduire le déficit du budget national.

2012	2013	2014	2015
+ 475 131 €	+ 453 498 €	+ 470 809 €	+ 563 194 €

Pour mémoire, un rappel des derniers exercices de Fonctionnement avec leur excédent

• Pas de hausse des impôts locaux en 2016

Le budget prévisionnel 2016 a été adopté à la majorité en Conseil municipal du 24 mars 2016, sans augmentation de la pression fiscale. En effet, après les dotations et autres participations de l'Etat, une des principales recettes communales concerne les impôts locaux, regroupant notamment les taxes foncières et la taxe d'habitation qui représentent : **39,62 % des recettes soit environ 579 557 €**. Ces taux ont été maintenus au même niveau que l'an dernier, d'une part pour éviter d'augmenter la pression fiscale des ménages et d'autre part de garantir des entrées de recettes nécessaires au développement de la commune.

DOSSIER FINANCES

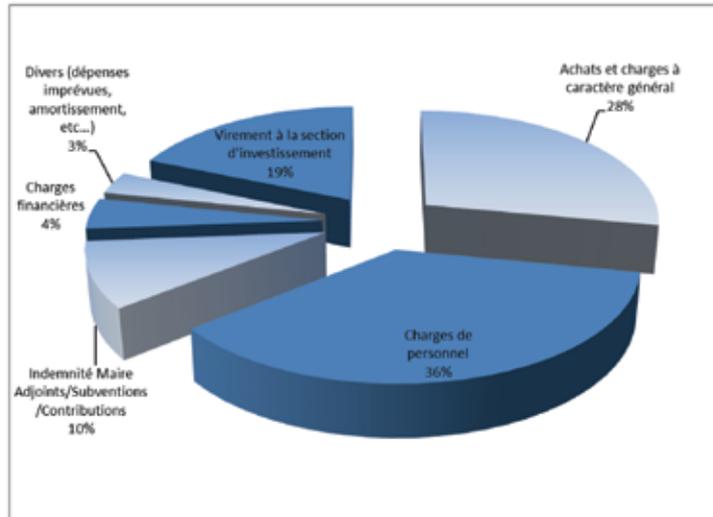
Le produit fiscal attendu en 2016 est en augmentation grâce notamment au travail effectué par la commission des impôts et la construction de nouvelles habitations sur la commune. Par ailleurs, les bases fiscales sont revalorisées par décision nationale de 0,9 % tous les ans.

Taxe d'habitation	16.53 %
Taxe Foncière - Propriété bâtie	25.90 %
Taxe Foncière - Propriété non bâtie	74.58 %

Les taux d'imposition votés pour 2016

• Et le fonctionnement de 2016 ?

Le budget primitif 2016 de la commune, en fonctionnement s'équilibre à **1 466 158 €**, tout en restant prudent sur les recettes de fonctionnement, par rapport aux dotations de l'Etat qui n'étaient pas connues lors du vote du budget.



Dépenses de fonctionnement 2016

Outre les charges de fonctionnement habituelles (notamment charges du personnel et frais assimilés pour assurer le fonctionnement des services d'une année sur l'autre), nous trouverons des dépenses nouvelles pour l'année 2016 :

- Numérisation des actes d'Etat civil
- Rénovation des lettres des 4 monuments aux morts : Cracouserie, Restmeur, Keravel et Eglise.
- Poursuite de l'opération fleurissement des bas de murs pour accompagner les obligations liées au 0 phyto.



Le marbrier de l'entreprise ROLLAND de Guingamp en action pour

Fleurissement pied de mur



- **Cabinet médical, 8 à Huit... L'heure du bilan pour 2015**

Le Compte Administratif 2015, en section d'investissement, se clôture avec un excédent de 817 397 €.

La dette

1 662 485.67

euros au 1er janvier 2016.
100 % de l'encours de la dette de Pommerit-Le-Vicomte relève d'emprunts à structure simple.
Aucun emprunt toxique

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2015 ont été :

- Voirie neuve : 93 715 €. (Kermilon, Kerbescond, Kerbellec)
- Matériel service technique dont achat de balayeuse en mutualisation avec la commune de Gouelin : 16 836 €
- Le cabinet médical : 60 000 €
- Finition des travaux entrée de bourg des rues de la Corderie et de Brest : 118 454 €
- Chapelle du Paradis / restauration de la tribune : 5332 €
- Bibliothèque / réfection de 50 % de la toiture : 8 295 €
- Travaux au 8 à huit (Chauffage et éclairage) : 11 933 €
- Vestiaires au terrain des sports : 4 332 €



- **2016 : Une volonté permanente de maintenir et améliorer le patrimoine**

Lors de la séance du Conseil municipal du 24 mars 2016, Mme DENIS, Receveur Municipal à la Trésorerie de Lanvollon, a précisé, à l'issue du vote, qu'il ressortait de la présentation des comptes, un travail approfondi, un budget « carré et bien préparé ». Une gestion des excédents de fonctionnement fléchés vers le budget investissement ainsi que le remboursement des emprunts qui diminue permettent à la commune de se projeter sur l'avenir et cela sans avoir recours à l'emprunt ou du moins le plus modéré possible .

Les investissements 2016 s'inscrivent dans une démarche de maintien et d'amélioration permanente du patrimoine communal que ce soit pour les bâtiments techniques, les logements, l'église ou encore la voirie.

Il est important de se donner de réelles perspectives de développement que se soit par les lotissements pour permettre l'accueil de nouveaux habitants, que la redynamisation du centre bourg, en lien avec l'opportunité foncière du site de Triskalia.

Le budget primitif 2016, en section d'investissement, s'équilibre à hauteur de 1 731 012 €.

Les principales opérations d'investissement en 2016 sont :

- Voirie : Poursuite de l'amélioration du patrimoine réseau routier de la commune
- Travaux de réhabilitation du Service Technique et Centre Incendie et de Secours du SDIS22
- Achat d'équipements à la salle socioculturelle : Suite à la réunion de concertation avec les associations le 27 février 2016, il a été décidé l'achat de 30 tables, un réfrigérateur et l'installation d'un sèche-mains pour les toilettes derrière la scène.
- Cimetière : Achat de cavurnes
- Eglise : Installation d'une ligne de vie + réfection de vitraux et sécurisation de certains éléments classés dans l'église
- Réalisation de la 2^{ème} tranche du lotissement du Mezmeur qui offre un potentiel de 12 nouveaux lots
- Logements de la commune : Réhabilitation d'un logement plus quelques interventions sur d'autres logements.



CÔTÉ TRAVAUX

► SERVICES TECHNIQUES

Notre chantier des services techniques et SDIS se poursuit.

Le désamiantage et les travaux sous conditions particulières pour causes de présence de fibres d'amiante sont maintenant finalisés et nous pouvons admirer la nouvelle façade redressée et recouverte d'un bardage neuf.

Il ne reste pour l'heure que des finitions à réaliser.

Les pompiers seront toujours occupants d'une partie du bâtiment. L'aménagement de leur zone est à définir et les travaux s'y afférant vont être réalisés.

Le bâtiment vide nous avait permis de constater le mauvais état des dalles béton. Nous avons, après une visite sur place de la commission travaux, fait le choix de reprendre l'une d'elles. Après lecture des propositions de deux entreprises, c'est celle de M. RAISON de Saint Gilles les bois qui a été retenue pour effectuer les travaux de reprise du sol.

Après une semaine de séchage, c'est l'entreprise ELS Confort de Pommerit Le Vicomte, qui pourra commencer les travaux de remise aux normes de l'installation électrique.



Nouvelle façade



Travaux SNT Nicol désamiantage



Ancienne vue du bâtiment



Nouvelle vue. La pose d'une surface de toiture translucide plus importante nous offre un espace de travail bien plus lumineux.

Durant la phase de dépose des toitures, un coup de vent et la pluie ont arraché les protections posées par l'entreprise SNT Nicol. Des infiltrations ont causées des dégâts au niveau des plafonds intérieurs chez les pompiers et plus légèrement dans les vestiaires des personnels. Une solution reste à mettre en place pour remédier aux problèmes de ces dégâts.

**Voir plus loin
le zoom
de cette
opération.**

► LOGEMENTS

Un de nos logements locatifs rue de la mairie qui était libre est en pleine rénovation. Les travaux de peintures et de sol ont été réalisés avec l'entreprise Dimitri Cerdioukof de Pommerit Le Vicomte. Les remplacements des éléments sanitaires sont assurés par ELS Confort. Ce logement sera donc totalement rénové et de nouveau occupé en Juin.

Sur ce même bâtiment, les logements de l'étage possèdent quatre velux qui sont en mauvais état. L'entreprise Gregory Dubois de Pommerit Le Vicomte, sera chargée de leurs remplacements prochainement.

Le remplacement de ces velux imposera une reprise des embrasures et de peintures assurée par l'entreprise Dimitri Cerdioukof.

De cette façon, nous assurons une maintenance de nos logements dans un bon état et un niveau de confort satisfaisant.

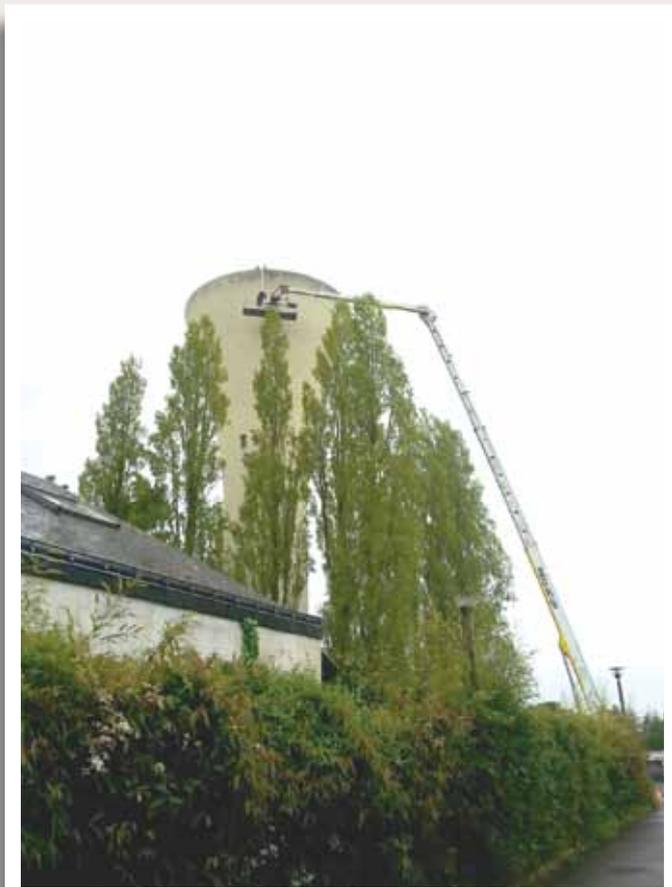


► EGLISE

Comme tous les ans, nos agents des services techniques sont amenés à accéder au niveau de la charpente de l'église pour une vérification d'entretien et un maintien des produits contre les nuisibles. Cet entretien impose un passage sur le haut de la charpente au-dessus

du lambris visible depuis l'intérieur de l'église. Pour assurer la sécurité de nos agents ainsi que toutes autres personnes ayant à intervenir sur cette partie de l'édifice, nous avons commandé la pose d'une ligne de vie à l'entreprise Gregory Dubois.

► TRAVAUX SUR LE RÉPÉTITEUR DU CHÂTEAU D'EAU



Ces derniers jours suite à plusieurs réclamations émanant de la mairie et d'abonnés d'Orange, cet opérateur a diligenté un prestataire pour faire une intervention de maintenance sur le répétiteur installé sur le château d'eau.

Ce répétiteur, dont le rôle est d'améliorer la réception pour les abonnés Orange, avait effectivement des signes de fatigue, notamment suite aux tempêtes.

En complémentarité à cette maintenance, une autre entreprise a réalisé des mesures qu'elle a transmises au service Ingénierie Radio d'Orange afin de voir quelles autres interventions, il serait nécessaire de prévoir pour améliorer la réception.

Nous ne pouvons qu'encourager les abonnés, qui constateraient des mauvaises réceptions, de se plaindre près de leur opérateur.

ZOOM SUR LES TRAVAUX

DU SERVICE TECHNIQUE ET LOCAL DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (LOCAL POMPIERS SDIS 22)

Pour mémoire ce bâtiment a été très affecté au niveau de la charpente lors de la tempête du 14 février 2014. Après une expertise de l'assurance, il s'est avéré la nécessité du renforcement de la charpente, mais une pré-étude diagnostic amiante est venue complexifier le type d'intervention possible.

Après des demandes de plusieurs devis prenant en compte les deux hypothèses possibles :

- Renforcement de la charpente et réfection de la toiture, mais avec des obligations très contraignantes au niveau technique du fait de la présence de l'amiante,
- Destruction et reconstruction de la totalité de la charpente / toiture en suivant le protocole amiante.

Il s'est avéré que le choix d'avenir était la déconstruction de la charpente / toiture pour une élimination totale de la présence d'amiante dans ce bâtiment.

Chantier suivi par David LE QUERRIOU, Elu –délégué aux travaux des bâtiments. Il a exigé de nombreuses réunions de concertation entre les entreprises intervenantes (SNT Nicol, Le Péron, ELS, Raison, Le Biannic et le Calvez), la Direccte (Inspection du Travail), SPS (coordination des travaux), les cabinets spécialisés (QSB, Socotec), l'assureur (Groupama).

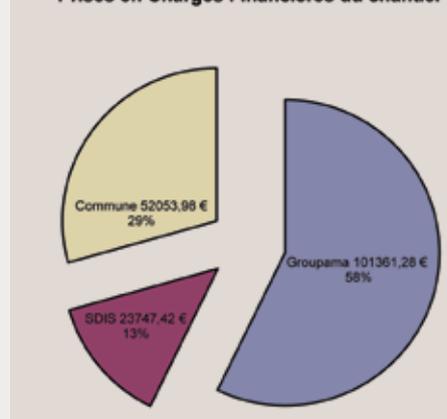
A l'aide des graphiques ci-dessous des dépenses et des recettes, vous verrez en détail le coût de ce chantier d'une enveloppe totale de 177 162 € dont 29 % (52 053 €) à la charge de la commune et 13 % (23 747 €) à à charge du SDIS22).

Le solde 58 % (101 361 €) étant pris en charge par l'assurance.

Bilan dépense du chantier H.T.

Total dépenses du chantier	177 162,68 €
Prise en charge GROUPAMA	101 361,28 €
Prise en charge SDIS (pompiers)	23 747,42 €
Reste à charge Pommerit Le Vicomte	52 053,98€

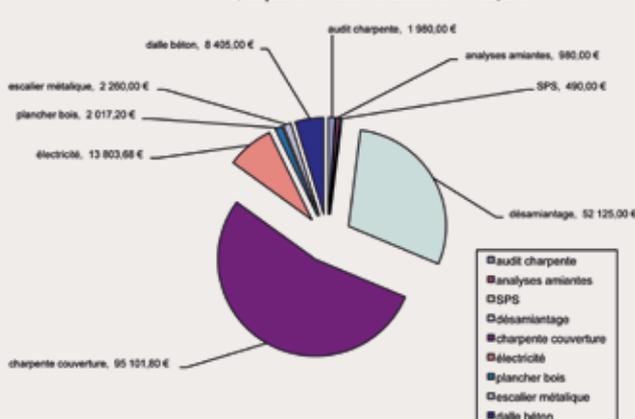
Prises en Charges Financières du chantier



Graphiques dépense chantier services techniques

Travaux avec prise en charge assurance GROUPAMA			
		HT	TTC
Audit charpente	QSB	1 980,00 €	2 376,00 €
Analyses amiante	Socotec	980,00 €	1 176,00 €
SPS	Menguy	490,00 €	588,00 €
Désamiantage	SNT Nicol	52 125,00 €	62 550,00 €
Charpente-Cou- verture	Le Péron	95 101,80 €	114 122,16 €
Electricité	ELS	13 803,68 €	16 564,42 €
Travaux supplémentaires			
Plancher bois	Le Biannic	2 017,20 €	2 420,64 €
Escalier métal.	Le Calvez	2 260,00	
Dalle béton	Raison	8 405,00 €	10 086,00 €

Quelques Chiffres Du Chantier à 177162,68 € H.T.



Le programme de voirie neuve 2016



Un programme de voirie neuve important a été voté au budget 2016, comprenant la réfection en enrobés des VC 73 (Lanlez-la Croix Blanche), VC 79 (Prad Danouet), VC 46 (Toull c'hoat) et CR 110 et VC 44 (Languervenou-kerbescond).

Comme l'an dernier, ce programme

a été inclus dans l'appel d'offres groupé, réalisé par la Communauté des Communes Lanvollon-Plouha, afin d'obtenir les meilleurs tarifs possibles.

C'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue, pour un total de **57 897,60 € TTC**. Les travaux devraient être réalisés avant août 2016.

► Les travaux de Keroualzé

Des travaux d'aménagements des bas-côtés de la chaussée de Keroualzé ont été réalisés par le service technique au cours du mois de mai 2016.

Ce programme comprenait des travaux de drainage, de busage, de création de puisards pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales, ainsi que la reprise des abords (pelouses, empiérement) des deux cotés de la chaussée.

Ces travaux ont été réalisés avec le concours de l'entreprise Moisan de Saint Agathon. Il s'agit là d'un programme de travaux de sécurisation de la circulation des piétons et d'aménagements des abords, qui fait suite à celui engagé depuis deux ans à Kermilon.



► Entretien Lotissement Mezmeur



Dans le cadre de l'aménagement de la 2^{ème} tranche du Lotissement Mezmeur, un chantier d'entretien du bocage a été réalisé avec l'appui et les conseils du SMEGA.

L'objectif étant de donner plus de luminosité aux différents lots tout en préservant ce talus boisé.

Le bois de récupération a été broyé et servira au Service technique pour le paillage des parterres et massifs de fleurs dans le cadre de la politique zéro phyto conduite par ailleurs, ainsi que dans l'objectif de mieux gérer les interventions « temps agents » dans l'entretien des espaces publics.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

En amont de la séance du conseil municipal du 24 mars 2016, la commission « Etudes des demandes de subvention », s'est réunie le mercredi 8 mars à 20 h 00, pour instruire l'ensemble des demandes de subvention reçues en mairie.

Les principes suivants ont été retenus :

- Associations communales : présentation du bilan 2015 et du prévisionnel 2016, + une fiche descriptive de la structure,
- Associations sportives et culturelles extra-communales recevant des adhérents pommeritains, si leur activité n'existe pas sur le territoire, 13 €/ jeune, ainsi qu'un forfait de 80 € si déplacement pour une sélection nationale,
- Demandes à caractère humanitaire ou de solidarité : prise en considération des actions ou interventions de proximité vis-à-vis des familles pommeritaines.

Comme vous le verrez ci-dessous au sein du tableau, ainsi que sur le graphique, l'essentiel de l'enveloppe (75%), est consacré aux associations communales.

Notons que depuis ce Conseil municipal, une dernière demande a été examinée lors du CM du 09 juin 2016, concernant « le collectif des Pâquerettes », qui s'est mis en place ces dernières semaines afin d'établir un nouvel évènement sur la commune dans le cadre de la Fête de la musique.

Après échanges en séance du conseil municipal, une subvention de 500 € leur a été accordée et celle -ci sera attribuée à l'association Korriganed Panvrid qui assure la comptabilité de cet évènement pour le compte du collectif.

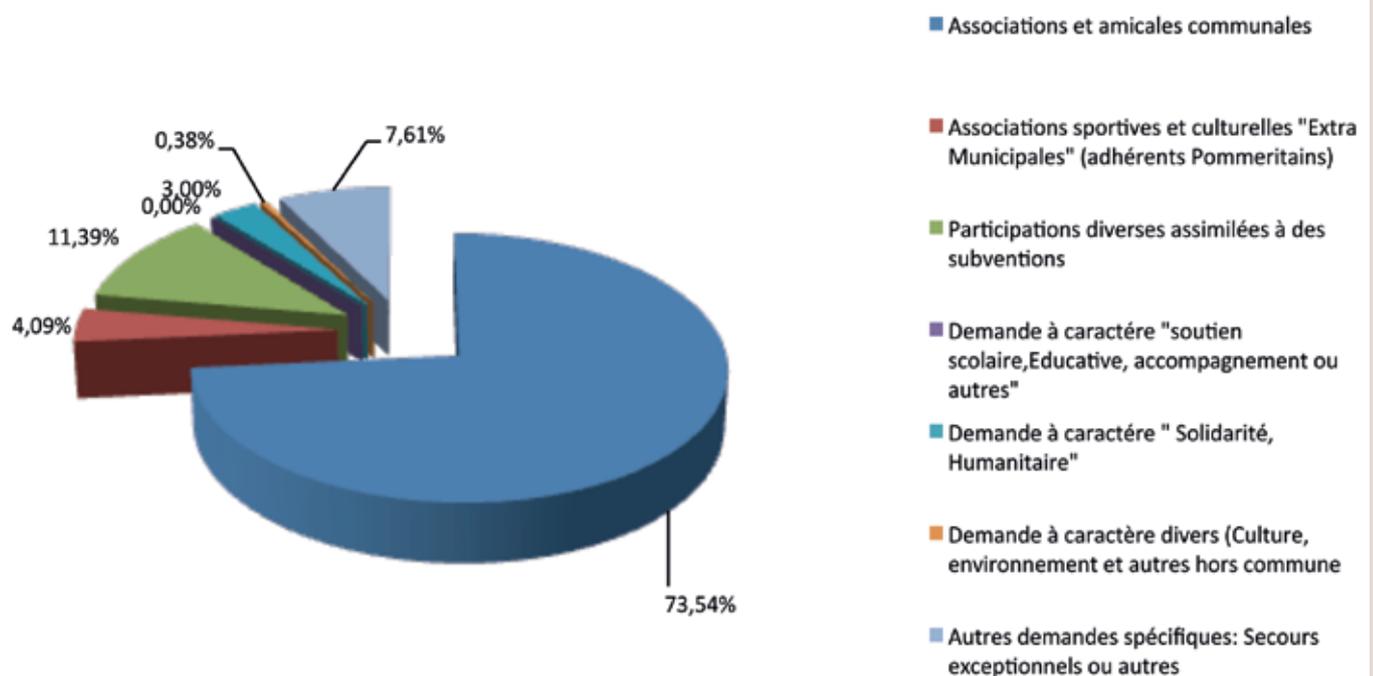


VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016	
Associations et amicales communales	15443
Bagad	1750
Biblio Lecture & Culture:	2693
ESPLM	3300
Cercle Korriganed	1500
Maxi Dance	1500
Tennis	650
Ass Le Bathyscaphe	1600
Amicale du Folgoat	700
La Nouvelle Pommeritaine	500
Mammen	50
Cie Volti Subito / fer'ailleurs	200
Irish Rendez-vous	500
Cie "Les Helliades" en partenariat "Théâtre Cabaret Hirsute Dario"	500
TOTAL 1	15443
Associations sportives et culturelles "Extra Municipales" (adhérents Pommeritains)	858
Entente athletique de l'argoat	65
Atelier Studio Dance Guingamp	78
Canoë Kayak Guingamp	39
Association Bulle d'Eau Guingamp	91
Vélo Club Pays de Guingamp	39
Club Escalade Armor Argoat Plouisy	104
SCB gym Club	26
Association Loisirs Détente Goudelin	39
Association Furlukin Circus	39
Atelier Dance Pabu	104
Grâces Twirling	13
Association la Boule Goudelinaise	65
Guingamp Volley Ball	13
Twirling Club de l'Isle	39

Twirling Club Ploumagoar	13
Nageurs guingampais	91
TOTAL 2	858
Participations diverses assimilées à des subventions	2391
Centre Aide Alimentaire Guingamp:	2106
Comité local pour le logement	285
TOTAL 3	2391
Demande à caractère "soutien scolaire,Educative, accompagnement ou autres"	0
TOTAL 4	0
Demande à caractère " Solidarité, Humanitaire"	630
ADMR du Leff	150
Secours catholique St Brieuc / Antenne locale dont à Guingamp	30
Les Restaurants du Cœur	30
Croix Rouge Française / St Brieuc + antenne Guingamp	30
Ligue contre le cancer (22)	30
ADOT 22 (Association don organes et tissus humains):	30
La Pierre Le Bigaut	30
UNAFAM 22 (handicap psychique) / St Brieuc / Paimpol / Bégard / Guingamp	30
Association des diabétiques en Côtes d'Armor	30
Leucemie Espoir Côtes d'Armor	30
Vie libre (Guingamp) La Soif d'en sortir)	30
La croix d'or / Alcool Assistance (Plouha / Paimpol / Guingamp)	30
Solidarité Paysans22	50
AFDMA / Accueil Familles de détenus / maison d'arrêt de St Brieuc	30
Comité Intercommunal Secours Populaire Plouec 14€*5 familles	70
Total 5	630
Demande à caractère divers (Culture, environnement et autres hors commune	80
RKB / Radio Kreiz Breiz	50
Eau & Rivières	30
TOTAL 6	80
Autres demandes spécifiques: Secours exceptionnels ou autres	1598
TOTAL GENERAL	21 000

Répartition des subventions 2016



Urbanisation site Triskalia : Où en sommes-nous ?

Fin 2015 et début 2016, ont été marqués par le déroulé de l'étude préalable pour l'aménagement du site de Triskalia conduite par le cabinet Tristan La Prairie, agence d'architecture et d'urbanisme à Brest.

Outre leurs travaux d'investigations et de recherches et les réunions régulières du comité de pilotage, ils se sont appuyés sur un volet participatif et citoyen par :

- L'organisation d'une balade publique le 28 septembre 2015, qui a réuni près d'une centaine de personnes, pour découvrir les différents liens possibles entre cet espace et le centre bourg,
- La mise en œuvre d'ateliers participatifs en novembre 2015,
- La présentation des différents scénarii possibles lors de la séance publique du 22 février 2016.

A ce stade, il en ressort trois scénarii, dont l'un d'eux obtient une préférence tant en comité de pilotage, que lors des échanges en réunion publique.

Depuis le 22 février 2016, le Conseil Municipal a signé une convention avec l'EPF (Etablissement Foncier de Bretagne), pour engager les négociations d'achat du site Triskalia, ainsi que d'engager des échanges et négociations avec les propriétaires se situant dans le périmètre du site.

Concernant le site de Triskalia, à l'heure de sortie de ce bulletin, il est encore trop tôt de vous en dire plus, outre que les négociations avancent.

En complémentarité de cette approche, nous sommes aussi en contact avec l'Organisme « **Office Santé** », cabinet privé indépendant, qui pour le compte des collectivités, accompagne les élus, par leur expertise à renforcer l'attractivité et le « bien vivre » de notre localité, afin de concrétiser les objectifs de notre politique urbaine.

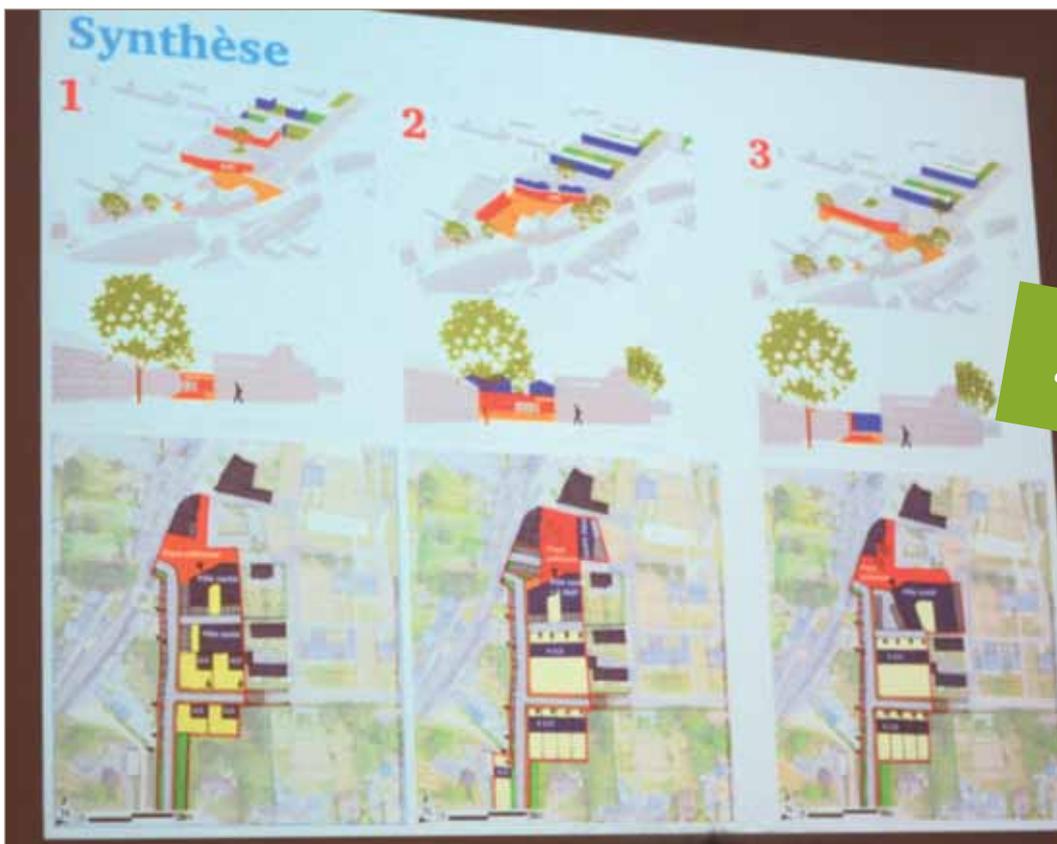
Cet organisme assure près des élus :

- conseil et accompagnement en matière de modifications réglementaires si nécessaire,
- coordination des relations avec les professionnels de santé : Détermination de leurs besoins
- conception, construction, livraison clés en mains à prix, qualité et délais garantis.

Notons qu'en plus des besoins des professions santé Humaine, nous avons aussi inclus le projet des besoins de santé des animaux (Vétérinaire).

Nous avons également sollicité un entretien / visite sur place du Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor, programmé le 17 juin 2016, afin de lui présenter les enjeux de ce projet d'urbanisation et de redynamisation du centre bourg par des implantations structurantes comme une maison pluridisciplinaire de santé, un cabinet vétérinaire et à moyen terme des possibilités de logements.

Par la même occasion, nous l'avons informé aussi du projet de déconstruction / reconstruction de l'EHPAD – résidence de l'IF afin de montrer le dynamisme et notre projection et pari sur l'avenir de développement de notre territoire.



*Une vue des
3 scénarii présentés
en réunion publique
du 22 février 2016*

3

POMMERIT LE VICOMTE

Vendredi 17 Juin 2016 / Visite de M. DEROUIN

Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor

Sous-préfet de l'arrondissement de St-Brieuc.

A la demande de M GAUTIER, Maire de POMMERIT LE VICOMTE, M DEROUIN, Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, Sous-Préfet de l'arrondissement de St Brieuc a rendu visite ce vendredi 17 juin 2016.

L'objet de la visite était de présenter le projet d'aménagement du site de Triskalia et ses enjeux pour l'avenir de la commune.

Dans un premier temps, M Le Maire, accompagné de son 1er adjoint, Michel Lancien et son adjointe aux Finances, Nadine TOURBOT, lui ont présenté la commune sur ses différents aspects, démographie, économie, vie associative et culturelle, ainsi que l'ensemble des services que se soient les services publics (écoles, services communaux et autres), ainsi que les services à la population (commerces, artisanat), et services de santé avec les différents professionnels intervenant sur ce secteur.

Dans un second temps, l'étude préalable d'aménagement du site Triskalia, réalisée par le Cabinet La Prairie, a fait l'objet d'une présentation approfondie avec les orientations souhaitées par la commune.

Puis des échanges en lien avec les différentes politiques de soutien de l'Etat, ont été abordés.

L'entretien s'est terminé par une visite sur site et très concrètement M Le Sous Préfet a pu mesurer sur place les enjeux que représente ce site pour la redynamisation du centre bourg et pour l'avenir de la commune.

De nouveaux contacts seront pris dans les prochains mois avec les services concernés de la Préfecture afin de monter un dossier de demande de subventions en fonction des avancées du projet.



Site Internet Pommerit Le Vicomte



Le site Internet de la commune de Pommerit le Vicomte est opérationnel depuis le 10 juin 2016 et mis en ligne au niveau public.

Son adresse pour y accéder : www.pommeritlevicomte.bzh

Voulu collectivement au début de ce mandat, vous trouverez ci-joint sa première version.

Fruit d'un travail collectif entre la commission communication et les élus, vous vous y retrouverez à l'aide de **6 thématiques**, intitulées :

- « **Bienvenue** »,
- « **Vie Municipale** »,
- « **Jeunesse** »,
- « **Santé / Social** »,
- « **Culture / Loisirs** »,
- « **Economie** »,

Ces 6 thématiques sont elles-mêmes déclinées en de **nombreuses rubriques** qui vous apporteront bon nombre d'informations.

Notons qu'il vous sera désormais possible d'avoir accès sur le site à l'ensemble des documents nécessaires pour vos démarches administratives.

Puis des fenêtres comme « **Agenda** », « **Actualité** », « **Flash Info** », actualisées régulièrement viendront vous informer de la vie communale et associative.

Un cadre intitulé « **En un Clic** », vous permettra d'afficher des raccourcis vers des pages internes du site.

Vous pourrez par la fenêtre « **Vidéo et Photos** », visionner des événements.

Important : Vous trouverez sur le site la rubrique **Contactez-nous** en bas de page de l'écran, « **cliquez pour nous contacter** » ou encore dans la thématique « **Vie Municipale** », des liens qui vous permettront de nous transmettre vos demandes, suggestions sur les sujets de votre choix.

Nous ne pouvons que vous encourager à utiliser ce moyen d'expression, en complément des possibilités de rendez-vous ou autres rencontres avec vos élus.

Bien entendu la réponse ne sera pas forcément instantanée, mais nous nous engageons à vous envoyer un accusé de réception et ensuite en fonction de la technicité de la question, de vous apporter une réponse sous 8 jours.

Enfin, ce site sera aussi ce que les uns et les autres en feront, en fonction d'une part, des informations qui nous seront transmises notamment par les associations en lien avec leurs activités mais aussi par le biais des acteurs économiques qui souhaiteraient transmettre des informations par leur présence sur ce site.

Compte tenu de la densité des informations sur ce site, il se peut :

- D'une part que des erreurs y soient glissées.
- D'autre part que nous ayons oublié des informations, notamment au niveau des associations, commerçants et artisans, chambres d'hôtes et gîtes, que nous avons sollicités par courrier.

Merci de nous les signaler, afin qu'on y remédie au plus vite.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter « **Bon voyage et bonne navigation** » sur le site Internet de votre commune.



S'installer ou Investir à POMMERIT LE VICOMTE

« LE MEZMEUR »

13 Lots

de 600 à 900 m²

de 17 400 €

à 26 100 €

le terrain



X Lots vendus

« LE COEUR D'ÎLOT »

7 Lots

de 306 à 386 m²

de 15 300 €

à 19 300 €

le terrain



X Lots vendus

TERRAINS VIABILISÉS ET LIBRES DE CONSTRUCTEUR

RENSEIGNEMENTS: Mairie : 02 96 21 74 39 ou <http://pommeritlevicomte.bzh> ou Maître GANNAT : 02 96 70 00 36

De nouveaux panneaux de promotion des terrains à vendre :

De nouveaux panneaux de promotions des lots constructibles sur les deux lieux dits que sont :

- Le Mezmeur : 13 lots
- Le Cœur d'îlot : 7 lots

Sont posés aux entrées de la commune à Ty Coat, Kermilon, Rue Hent Ar Mor et sur chaque site.

Bien entendu vous y retrouverez aussi cette information sur le site Internet à **thématique « Bienvenue » / Rubrique « Bien vivre à Pommerit Le vicomte ».**



Les Circuits du Cœur d'Îlot



Dans le bulletin municipal d'août 2015, nous vous évoquions la mise en place de 3 circuits de randonnée, suite à la mise en œuvre de la liaison douce à la Rotonde.

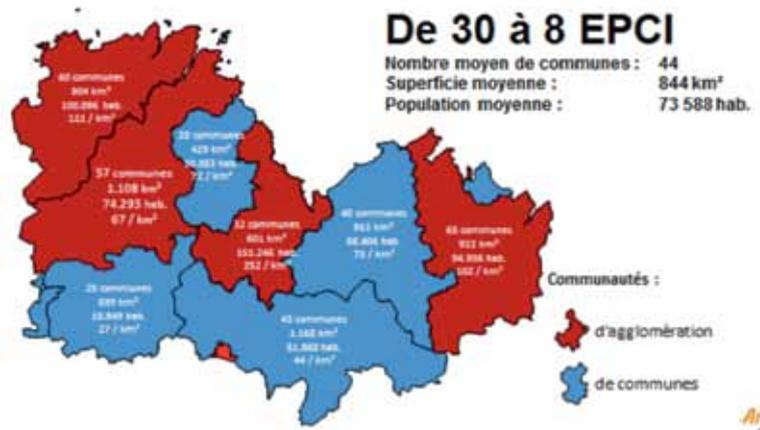
Ces 3 boucles sont repérées par des panneaux de signalisation contenant une couleur différente pour chacune d'entre elle, qui varie de 5 à 12 km.

A 5 endroits stratégiques vous y trouverez aussi un panneau plus complet comme celui-ci-contre.

Bonnes balades à vous !

Rappel des principes du nouveau SDCI des Côtes d'Armor

Comme vous pourrez le voir sur cette carte le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) va évoluer au 1^{er} janvier 2017.



En effet, il va passer de **30 à 8** Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et pour nous, Commune de POMMERIT LE VICOMTE, qui faisons partie du regroupement des EPCI « Lanvallon Plouha » avec « Leff Communauté », la nouvelle communauté réunira **28 communes** pour une population de près de **31 000 habitants**.

Depuis plusieurs semaines un COPIL (Comité de Pilotage) a été constitué et des groupes de travail thématiques composés des Vices –Présidents actuellement référents, des chefs de services, agents volontaires et représentants du personnel se réunissent régulièrement afin de réaliser dans une première phase, un état des lieux (situation actuelle pour chaque compétence au sein des deux communautés de communes), analyse comparative et prospectives / Propositions.



Réunion Publique du 11 mai 2016 à Blanchardeau

D'ici mi-juillet 2016, toutes les communes doivent délibérer sur le schéma pour lequel le Préfet a pris un arrêté en avril 2016 et pour que cela soit valide, il est nécessaire que 50 % des conseils municipaux, représentant 50 % de la population du nouveau territoire, expriment une délibération favorable.

Le Conseil municipal de Pommerit Le Vicomte traitant ce sujet a eu lieu le 09 juin 2016 et à l'unanimité des présents ce projet de regroupement des deux EPCI a été validé.

Mouvement du personnel en Mairie

Ces derniers mois quelques mouvements de personnel ont eu lieu en mairie :

- D'une part Isabelle LEFEBVRE a assuré une mission d'intérim par le biais du Centre de Gestion des Communes, durant le congé de maternité d'Emilie



De gauche à droite : Isabelle, Alain Gautier, Svetlana et Alexandre

LEVEE en comptabilité et à son retour début avril 2016, compte tenu de ces compétences de webmaster de site Internet, elle a accompagné avec beaucoup de professionnalisme les élus en charge de la construction du site Internet,

- D'autre part Svetlana MOSKINA a aussi effectué une mission d'intérim, de deux mois toujours par l'intermédiaire du Centre de gestion, au service accueil suite à la vacance du poste depuis janvier 2016. Après un appel à candidature courant mars 2016, Svetlana a été retenue et a pris ses fonctions le 18 avril 2016.

- Puis Alexandre TANGUY a été recruté au Service Technique, sur un dispositif intitulé « Emploi d'Avenir ». Dispositif dont employeur et salarié s'engagent dans une démarche réciproque de professionnalisation sur une période pouvant varier de 1 à 3 ans. A ce stade Alexandre a contractualisé un premier CDD d'un an, renouvelable deux fois.



Le lieutenant Franck Geffroy, Serge Fleurot, Alain Gautier et le capitaine Ludovic Pilloud

Hommage à René HERVIOU, Parrain de la 5^{ème} compagnie de gendarmes de l'école de Chateaulin

Visite de deux officiers de l'école de gendarmerie de Châteaulin (29)

Mardi 31 mai 2016, à 10h00, le Capitaine Ludovic Pilloud, commandant la 5^{ème} Compagnie d'élèves gendarmes et le lieutenant Franck Geffroy, son adjoint et officier tradition de l'Ecole de Gendarmerie de Châteaulin (29), ont effectué une visite de courtoisie à la Mairie de Pommerit-le-Vicomte.

Reçu par Alain Gautier, ils ont abordé ensemble, l'hommage militaire qui sera rendu à René Herviou, le mercredi 03 août 2016 en milieu de matinée, en présence de sa famille. Actuellement en fin de scolarité, les élèves de la 5^{ème} compagnie d'instruction, ont choisis René Herviou, comme parrain et comme modèle à suivre. A l'issue de cette réunion, une reconnaissance des lieux (monument aux morts, église, cimetière et salle socio-culturelle) a été effectuée, en présence de Serge Fleurot, président de

l'Amicale des retraités de la gendarmerie du secteur de Guingamp (domicilié à Pommerit) et ancien gradé social de l'Ecole.

Projet retenu la matinée du 3 avril 2016 : A 10h00, présence d'une délégation aux monuments aux morts (dépôt de gerbe). A l'issue, une cérémonie militaire se tiendra au cimetière (remise d'une plaque) avec l'ensemble des cadres, des élèves de la 5^{ème} compagnie, des autorités civiles et militaires invitées, et de la famille de René Herviou. Présence des porte-drapeaux de l'UNPRG22 (retraités gendarmerie) et des différentes associations patriotiques. Cette cérémonie sera suivie d'un défilé et d'une collation servie à la salle socio-culturelle de Pommerit-le-Vicomte.

Convention avec l'OGEC Sainte ANNE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016, les propositions de la commission scolaire ont été présentées à l'assemblée suite aux demandes exprimées par l'OGEC, structure de gestion de l'école Saint Anne. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

- D'une part, il a été décidé d'établir un avenant à la convention initiale qui fixe la participation de la commune aux frais de fonctionnement matériel **des classes élémentaires**, pour les élèves domiciliés sur la commune.

Pour rappel, cette convention initiale a été contractualisée en septembre 1995 et elle est revue par avenant tous les 3 ans. La base du calcul des frais de fonctionnement est établie sur la référence d'une circulaire préfectorale qui fixe tous les frais devant être pris en compte en lien aux frais engagés pour les enfants scolarisés à l'école publique.

Ce nouvel avenant court sur la période des années civiles 2016 à 2018 et sera revalorisé tous les ans sur la base du coût de l'indice INSEE à la consommation.

- D'autre part l'OGEC demandait également une prise en charge pour les enfants scolarisés **en classes maternelles**, non comprise dans la convention initiale liée au contrat d'association signée en septembre 1995.

Après échanges, il a été convenu de la mise en place d'une subvention pour les enfants scolarisés et domiciliés sur la commune, sur la base du montant du coût d'un élève scolarisé en élémentaire à l'école publique.

Une convention propre à cette subvention a été signée entre l'OGEC, le chef d'établissement de l'école Sainte Anne et la commune.

Compte tenu des évolutions des effectifs, un pointage réel est effectué en début de chaque trimestre, afin de déterminer les montants de chaque versement.

Les cérémonies de souvenirs sur le 1^{er} semestre 2016

Comme chaque début d'année, plusieurs cérémonies se déroulent sur la commune afin de commémorer le souvenir, des temps forts qui se sont déroulés en France ou à l'étranger, et de rappeler que des pommeritains et pommeritaines y ont laissé leur vie. Dans cette période actuelle où nous sommes marqués par plusieurs événements, le devoir de mémoire s'impose à nous tous.

1) 19 mars : cérémonie en souvenir du cessez-le-feu en Algérie

Suite à la signature des accords d'Évian, qui marquait plus de 8 ans de guerre en Algérie, le cessez-le-feu a été déclaré le 19 mars 1962. La loi du 06 décembre 2012 a institué le 19 mars « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc.

2) 26 mars 2016 : congrès des anciens combattants de l'UFAC de l'arrondissement de Guingamp



La remise des médailles

En présence du Sous Préfet LAVIGNE Frédéric, de Mme HOUEROU Annie, députée, Jean FLOCH, président de la section UFAC de Pommerit Le Vicomte, Maurice LE NY, responsable de la section de l'arrondissement de Guingamp et président de l'UFAC des Côtes d'Armor, ainsi que Laurence CORSON et Yannick KERGOLOT,

conseillers départementaux, M GAUTIER maire de Pommerit Le Vicomte a présidé la cérémonie d'accueil et la cérémonie aux monuments aux morts pour le dépôt de gerbes et la remise de médailles à Jean DELCUPE et Gildas BOETTE, membres de l'UFAC Pommerit le Vicomte.

3) 24 avril : cérémonie du souvenir des victimes et héros de la Déportation



Le salut des drapeaux aux monuments aux morts

Cette journée du souvenir en direction des déportés, est aussi l'occasion de réaffirmer aux révisionnistes que les camps de la mort et les fours crématoires ont bien existé.

Un hommage particulier est adressé à l'intention de 3 Pommeritains / Pommeritaines qui en sont morts :

- Pierre COTTIN, mort pour la France au camp de Dachau en février 1945 à l'âge de 24 ans
- Christian de La MOTTE ROUGE, mort pour la France au camp de Schirmeck en Alsace en avril 1944, à l'âge de 46 ans.
- Margueritte MEUNIER, née LE GOFF, morte pour la France au camp de Roëchlin en mars 1945, à l'âge de 50 ans.
- Ainsi que deux Pommeritains qui ont aussi été déportés et qui en sont revenus : Yves DRONIOU et Germain GUERVENNO.

4) 8 mai : cérémonie du 8 mai

Cette année encore, la cérémonie du 8 mai a été très suivie. Une cinquantaine de personnes se sont recueillies devant les 4 monuments de la commune.

Un cortège de voitures est parti à 17 h de la mairie pour se rendre à Kerlevic, sur la route de saint Clet.

Ce monument situé à Keravel, est dédié à Lucien Guyader qui a été tué par les soldats allemands le 5 août 1944 à 20h30. Lucien était ouvrier boulanger chez Monsieur Robin, il nettoyait la fontaine située en contrebas du chemin à 50 m du monument en compagnie d'Ernest Allain. Lucien était âgé de 18 ans quand il a été abattu.

La cérémonie s'est poursuivie dans le bois du château du Restmeur devant le monument dédié à Henri Corbel, résistant FTPF qui a été tué derrière le talus le 10 mai 1944. Henri était âgé de 22 ans. Il était caché dans une dépendance de la ferme de la famille Guyomard et fut abattu en tentant de s'enfuir.

Le troisième monument se situe à la Cracousserie à l'endroit précis où le 15 juillet 1944, 5 jeunes du groupe de Loguivy de la mer ont trouvé la mort sous



La cérémonie au monument du Restmeur

les balles allemandes. L'âge de ces jeunes donnent à réfléchir, âgés de 17 à 22 ans, ils ont donné leur vie pour la France. Jean Langlois 19 ans, Armand Le Bars 19 ans, Joseph Denis 21 ans, Yvon Denis, son frère 17 ans, Albert Payen 22 ans ; tous rejoignaient le marquis de Pommerit le Vicomte et, sur dénonciation, ils étaient attendus sur cet itinéraire. Après avoir franchi le barrage allemand à Gommenec'h, une centaine d'Allemands les attendaient à la Cracousserie. La lutte fut inégale et la voiture termina sa course à l'endroit précis où fut érigé le monument ; les 5 jeunes sont morts dans des conditions dramatiques.

Enfin la cérémonie s'est achevée par le recueillement au monument aux morts.

Le maire a remercié chaleureusement les personnes présentes : les associations d'anciens combattants et résistants, leurs familles, les portes drapeaux, la délégation de Paimpol, les pompiers, le directeur de l'école publique, Enzo un enfant de 11 ans, qui a lu le poème « liberté » de Paul Eluard, la chorale « la bonne humeur pour son interprétation du « chant des partisans » et toutes les personnes qui sont venues.



Cérémonie au monument aux Morts / Place de l'église

Le Comité Cantonal d'entraide de LANVOLLON devient le Comité d'Aide et de Soins à Domicile.



Jeudi 19 novembre, le comité d'entraide de LANVOLLON tenait son assemblée générale annuelle à l'auditorium de Blanchardeau. En effet, le Comité créé par Raymond Boizard, existe depuis bientôt 40 ans et fait partie du paysage local avec son service d'aide à domicile et de soins infirmiers à domicile . Il regroupe quelques 45 employés et est en fait une association loi 1901. D'où cette assemblée générale qui annuellement permet de présenter le bilan de l'association et ses projets.

Pour commencer , suite à des échanges et réflexions récurrentes et dans un souci de meilleure visibilité et appréhension de la structure par les citoyens, il a été proposé de changer l'appellation du Comité . En effet, la notion de Canton a évolué et la notion d'entraide peut être précisée.

Le nom **Comité d'Aide et de Soins à Domicile de LANVOLLON** est apparu plus adapté et plus clair. Le bilan moral et financier fait apparaître un Comité avec un bilan financier équilibré , qui s'adapte et qui continue d'essayer de progresser pour remplir le service d'aides et de soins attendus sur l'ensemble des 11 communes qui composent son territoire. Le constat est évident d'un écart entre le discours **ambiant de la nécessité « du maintien à domicile des personnes âgées » et la réalité du terrain qui voit les plans d'aides revus et diminués, les temps accordés pour l'aide à domi-**

cile limités et au final , un service de plus en plus contraint et des missions de plus en plus complexes à remplir par les personnels.

Des personnels que l'on continue à faire progresser au sein des métiers de l'aide à domicile et que l'on continue de former.

Une structure qui depuis l'audit extérieur de l'année 2014 et grâce aux chantiers de modernisation menés avec l'Union Nationale de l'Aide à domicile et le Conseil Départemental progresse en terme de gestion de la structure, de réponse aux usagers, de suivi des dossiers, d'organisation, d'échanges entre les services d'aides à domicile et de soins ; mais qui n'a plus de marge de manœuvre et a atteint l'équilibre extrême de la structure en terme d'heures réalisées, de finances et de personnels...

Un partenariat existe avec le comité de Paimpol et une réflexion a été élargie au comité de Plouha depuis le milieu de l'année ; avec un travail en cours entre les personnels de direction chargés d'analyser les 3 structures et de faire des propositions de partenariats et mises en commun possibles.

Un comité de suivi créé entre ces trois comités se réunit régulièrement depuis le milieu de l'année 2015 , en lien avec le Conseil Départemental.

→ **Les projets du COMITE :**

- Demande d'agrandissement du service SIAD avec une demande de 7 lits supplémentaires à l'ARS ; afin de pouvoir mieux répondre à certaines demandes urgentes.
Actuellement le Service infirmier d'aide et de soins a une autorisation et un budget accordé par l'ARS pour 42 lits + 4 lits pour personnes handicapées ; le nombre de lits est globalement utilisé toute l'année et nous avons une liste d'attente de plus de 20 personnes.
- Démarche qualité, seconde phase : Ressources humaines et coordination des services d'aides et de soins à domicile.
- Poursuite des échanges avec les comités de Paimpol et Plouha.
Mais aussi des réflexions indispensables sur l'avenir et le devenir du comité et des comités d'aide à domicile ; et plus de questions que de réponses pour les élus.

«Aujourd'hui, le défi peut être posé ainsi, comment concilier le droit fondamental de vivre à domicile des personnes dites vulnérables ou dépendantes,

avec une modernisation et une professionnalisation du secteur et un financement des services d'aides, d'accompagnement et de soins de plus en plus contraint ?

La dimension solidaire des nos services est indéniable .

Alors ne doit on pas envisager « un traitement » et une prise en compte sur le territoire de ce service medico social à la personne au même titre que les services jeunesse, culture, sport, petite enfance.... ?

C'est notre rôle d'élus et d'administrateurs de poser cette question précisément et rapidement ; car nous sommes aujourd'hui à mon sens, à un niveau d'équilibre critique auquel le comité dans sa dimension, son organisation, son positionnement et sa gestion ne pourra pas se maintenir longtemps.

Un projet politique de territoire est indispensable. MAIS QUEL TERRITOIRE ?»

Marie line QUERO

*Adjointe aux solidarités intergénérationnelles à Pléguien
Présidente du Comité d'aide et de soins à domicile de LANVOLLON*

Accueil des élus des communes voisines à la Résidence de l'IF

Tous les ans en début d'année, toutes les communes environnantes ayant un concitoyen ou une concitoyenne, résidant à l'EHPAD de l'IF à Pommerit Le Vicomte, sont conviées à un moment de convivialité afin de marquer la nouvelle année.

Des élus de près de 25 communes se retrouvent autour d'une table en présence des résidents.



LOGEMENTS SOCIAUX

Brève histoire du logement social en France

Si la préoccupation de loger les familles les plus modestes est une réflexion ancienne, la première démarche d'engagement de l'État français pour le logement social est la loi Siegfried (1892-1894) qui crée les « Habitations à bon marché ». Cette initiative trouve ses racines dans les enquêtes sociales sur les conditions de logement des couches populaires

Jusqu'en 1953, le nombre de constructions réalisées par l'État reste limité, mis à part les reconstructions dues à la guerre.

La période de 1953 à 1977 va être marquée par un vaste mouvement de construction de logement social grâce au mouvement de restructuration économique.

En 1977, la loi Barre va marquer un désengagement de l'État de la construction de logement social avec le passage de l'aide à la pierre à l'aide à la personne. C'est alors qu'interviennent les problèmes de gestion du parc du patrimoine public qui vont marquer l'image du logement social. Au cours des 30 dernières années, une multitude d'interventions publiques vont marquer la transformation du logement social.

→ Objectifs

Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment

de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires.

Pour que les loyers restent bas, les pouvoirs publics fournissent une aide indirecte, versée non au locataire, mais au bailleur, sous forme de facilités de financement, de subventions, de déduction fiscale, etc. Cette aide est assortie de conditions sur la qualité du logement et le montant des loyers.

Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU (Loi du 13 Décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain) rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logement sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Le logement social est aussi un outil visant à répondre au droit au logement. Il est à noter que 70 % de la population française peut prétendre, du fait de ses revenus, à un logement social.

En France le nombre de logements sociaux pour 1000 habitants est de 69, on peut noter que la France en comporte moins que la plupart des pays d'Europe occidentale.



→ Définition d'un logement locatif social

En métropole, depuis janvier 1977, un logement acquiert la qualification de logement social par la convention qui lie le bailleur social et l'État.

Cette convention a pour principal objet d'ouvrir le droit au futur locataire de bénéficier de l'APL, (l'Allocation Personnalisée au Logement).

Cette convention, outre le bénéfice de l'APL, fixe les obligations du bailleur en échange des avantages dont il bénéficie pour la construction (ou la réhabilitation) des logements.

La mission des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) - auparavant connues sous le nom de SA d'HLM - est de proposer des logements sociaux, c'est-à-dire des logements à prix abordable aux familles à revenus modestes. On compte 4,5 millions de logements sociaux en France.

→ Les logements sociaux répondent à plusieurs critères

- Ils sont agréés par l'Etat et financés avec des fonds publics.
- Ils font l'objet d'une procédure d'attribution contrôlée par la puissance publique.
- Ils ont un loyer plafonné.
- Ils accueillent des locataires qui disposent de ressources inférieures à un plafond et peuvent bénéficier de l'APL.

Quels sont les avantages de la location d'un logement HLM ?

- Le prix est réglementé par l'État et inférieur à celui du parc privé.
- Le loyer est dû à terme échu.
- Le locataire bénéficie d'un droit au maintien dans les lieux s'il respecte son contrat.
- Un suivi individualisé est proposé en cas de difficultés.

→ Logement social en France

Un logement social, en France est un lieu d'habitation. C'est un local, un appartement ou une maison et plus généralement tout endroit où une ou plusieurs personnes peuvent s'abriter, en particulier pour se détendre, dormir, manger et vivre en privé. C'est un logement destiné, à la suite d'une initiative publique ou privée, à des personnes dont les revenus n'excèdent pas certaines limites au sein des couches populaires et la classe moyenne.

→ Les différentes catégories de logements sociaux

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes lors de leur construction :

- Les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité.
- Les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles.
- Les PLS (Prêt Locatif Social) et les PLI (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

→ Les financeurs de logements sociaux

Les principaux financeurs de logements sociaux sont :

- L'État
- Les collectivités territoriales (région, département, agglomération, commune...)
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Action Logement (le 1% logement versé par les employeurs)
- Le bailleur lui-même sur ses fonds propres (les principaux bailleurs sociaux sont les offices publics de l'habitat (OPH) et les entreprises sociales pour l'habitat (ESH).



Les TAP 20

L'année scolaire se termine, année riche en activités centrées sur l'environnement, la citoyenneté et tournées vers l'extérieur.

Mme Derrien Patricia, directrice et animatrice des TAP (Temps d'Activités Périscolaire), a mis en place ces nombreuses activités tout au long de cette année scolaire avec l'aide de 3 agents, Mme Le Digerher Marie-Noelle, Mme Guyomard Marie-Annick et Mme Richard Mireille.

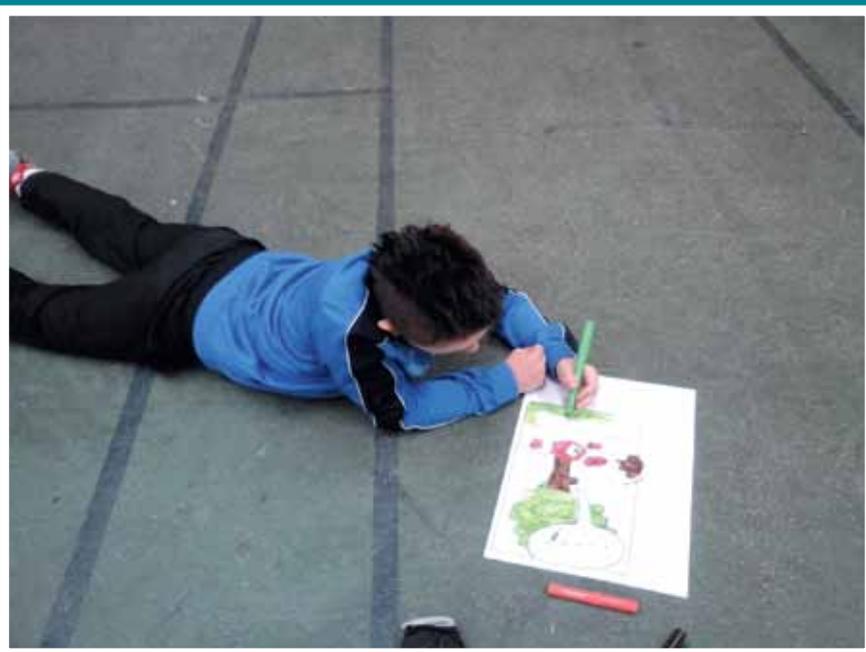
Pendant les TAP, les enfants ont pu apprendre de nouveaux jeux, fabriquer des objets insolites, ou bien encore faire des activités sportives...

Mais cette année a aussi été une année ouverte sur l'environnement avec une sensibilisation sur les déchets par le biais d'un travail en collaboration avec le « Forum Citoyen ». Un partenariat avec les services techniques de la commune a également permis de pointer du doigt l'usage des pesticides et de leurs effets à long terme sur notre environnement, et de réfléchir aux méthodes alternatives. Pour se faire les enfants ont pu participer au fleurissement des bas de murs aux alentours de l'école avec les conseils de Christophe PINEL (agent technique en charge des espaces publics) et Laurent MAHE, responsable des Services Techniques. .

De grands moments de partage ont également été organisés avec les résidents de l'EHPAD. Les enfants se sont rendus à de nombreuses reprises à la résidence pour faire partager les



15/2016



chants qu'ils avaient appris dans le cadre des séances de TAP. Ils ont également participé à la « Grande lessive ». Résidents et enfants ont réalisé pas moins d'une centaine de dessins sur le thème « faire bouger les lignes ». Toutes ces productions ont ensuite été exposées à la résidence sur des fils à linge, l'ensemble formant un joli fouillis de lignes inter générations.

C'est donc sur un bilan positif et riche en rencontres que se termine cette année. La campagne d'inscription aux TAP pour la rentrée scolaire 2016/2017 se fera courant du mois de juin.

Amicale Laïque



L'Amicale Laïque a toujours comme objectif le plaisir des écoliers.

A travers toutes les opérations lancées au cours de l'année, les bénévoles ainsi que les enfants nouent des liens.

Les réunions sont des lieux d'échanges... avec de belles parties de rires !

Une équipe de choc volontaire, souriante, qui est

bien conduite par Angeline, la nouvelle présidente qui assure son rôle.

La motivation est aussi là car la participation des parents, de l'entourage des enfants est au rendez-vous lors des manifestations proposées.

Merci également à la municipalité pour son écoute et sa présence.

Pour l'association, Christel



Association Tennis Club

Tennis club : Quel Avenir ? Le tennis club pommeritain créé dans les années 80 est en perte de vitesse.

Le club compte seize licenciés pour cette saison (dix jeunes et six adultes) et fonctionne comme une école de tennis pour jeunes. Le club possède également une équipe senior évoluant en championnat départemental D3. Jusqu'en juin 2015, trois cours enfants étaient proposés, mais devant la baisse d'effectifs, une heure a été supprimée en septembre. Ces cours sont dirigés par Thierry Freslon, éducateur sportif. L'équipe adulte a effectué une bonne saison, assurant ainsi son maintien en D3. « Malgré des articles dans la presse, des informations dans le bulletin municipal et



dans les écoles, la qualité de l'enseignement donné et les excellents résultats de l'équipe, les effectifs du club de cette saison sont en baisse et atteignent un seuil critique qui pose la question du devenir du club. Cette situation a des conséquences financières (paiement de l'éducateur, frais de fonctionnement assurances, balles...) », a souligné le président Jean-Pierre Le Roux. Le bilan financier présenté par la trésorière, Isabelle Bevillon, lors de l'assemblée générale montre une bonne gestion, permettant de terminer l'année, mais sans réserve. Les membres présents lors de l'assemblée générale, en accord avec Michel Lancien, adjoint au maire, ont décidé de se prononcer sur le devenir du club à la rentrée de septembre, en fonction des inscriptions.

Téléthon 2015

Comme tous les ans près de 10 associations se sont mobilisées pour organiser le Téléthon 2015. Compte tenu des élections régionales, il a fallu organiser les animations sur deux week end, ce qui a en quelque sorte rendu le déroulé plus difficile. Toutefois l'ensemble des activités a réuni la somme de 2976,77 €



Cérémonie de la remise du chèque en Janvier 2016, en mairie en présence des associations participantes

Irish Rendez-vous : Une nouvelle association.



Implantée sur le territoire de la commune de Trémeven depuis des années, cette association organisatrice de rendez-vous musical autour de la musique irlandaise, met sur pied un événement tous les 2 ans en place.

Confrontée à des besoins d'équipements en dur et compte tenu du dynamisme associatif culturel sur la commune, par la voix de son président, Ronan Bléjean, elle a sollicité notre accord pour l'intégrer dans notre programmation.

Après échanges sur les attentes, un accord a été donné et le 14 et 15 octobre 2016, un week end de concerts, stages et sessions de musique irlandaise se déroulera sur la commune de Pommerit Le Vicomte.

Lors de ce week end, un rendez-vous musical avec des artistes de renommée internationale se concrétisera.

Un week end à retenir : Vendredi 14 et samedi 15 octobre 2016

Le cercle Korriganed Pañvrid

L'EXCELLANS à venir !

Depuis de nombreuses années, le cercle de Pommerit évolue dans l'élite des cercles celtiques bretons. Il a, à l'instar du Bagad, ses championnats organisés par la fédération Kendalc'h qui se déroulent en deux parties : la partie traditionnelle en hiver et la partie scénique au printemps.

Depuis 3 ans, l'ensemble travaille sur la partie scénique avec le Bagad et le groupe Zorba.

Cette année, le thème s'inspire d'une légende celtique : Kala goanv. Les celtes pensaient que les défunts revenaient visiter leurs familles dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre. C'est la légende fondatrice de la samain...; puis de la toussaint une fois cette fête christianisée.

Grâce au financement d'itinéraire Bis, le cercle a pu travailler avec la compagnie Via Cané, une troupe artistique professionnelle. La mise en scène porte beaucoup sur un travail avec les ombres et l'intégration chorégraphique des musiciens.

Après son concours d'hiver, les musiciens du Bagad ont remis l'ouvrage avec le cercle, enchaînant les répétitions le week-end. Les scénographes leur réservant une place particulière, puisque le pari était de les faire évoluer parmi les danseurs ! Parallèlement, 10 costumes de femmes des années 1890 ont été recréés grâce aux financements du Conseil départemental, soulignant ainsi, l'investissement dans le travail de recherche et de préservation du patrimoine des membres du groupe. Dimanche 5 Juin, la consécration est au rendez vous. Le cercle accède à la première place du concours scénique et remonte ainsi à la seconde place du général (après une 5ème place au concours traditionnel).

La qualité de ce travail est reconnue localement mais aussi régionalement. Pommerit le Vicomte compte parmi les communes les plus importantes en matière de préservation et de transmission de la culture bretonne, mais c'est toujours un vrai défi tous les ans, car il est difficile d'attirer des jeunes qui s'investissent durablement dans nos associations communales. Pour le cercle, l'accès à la catégorie excellans représente ainsi un besoin de 8 danseurs hommes sur scène, associé à un niveau d'exigence toujours marqué. Avis donc aux amateurs !

Le cercle et le Bagad se produiront ensemble pour la fête de la musique le samedi 25 juin, et défilent ensemble au Festival Interceltique de Lorient

Les sapeurs-pompiers

Le centre de secours de Pommerit le Vicomte a réalisé 221 interventions en 2015. Cela a nécessité l'investissement des 18 sapeurs-pompiers du centre qui ont tenu 42000 heures d'astreinte pour être prêt à intervenir à tout moment.

3 sapeurs ont quitté le centre de secours :

Loïc BOCHER qui est à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris Florence LE BOULZEC et Jacinthe GROT qui ont demandé leur mutation sur Lanvollon et St Quay Portrieux.

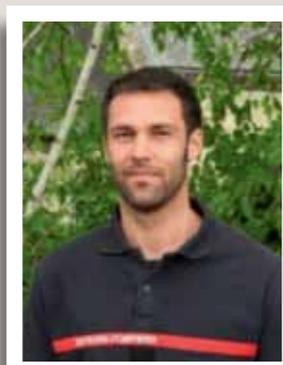
Deux nouveaux ont intégré le centre au 1^{er} juin : Benoît RANDOU de St Callac et Alexandre LE MAT de Coat-Fraval. Ils viennent s'ajouter à Marie LE BLOND qui est recrutée depuis décembre 2015. Aujourd'hui, nous sommes toujours en phase de recrutement. Pour déposer votre candidature, contacter le chef de centre ou présentez vous à la caserne le dimanche en fin de matinée.



Marie Le Blond



Alexandre Le Mat



Benoît Randou

Le centre de secours est hébergé sur le site de « Triskalia » depuis le mois de novembre dernier. Le terminal d'alerte, les vestiaires et les bureaux sont à l'emplacement de l'ancien magasin de vente ; les véhicules sont remisés dans les silos de stockage. Un temps d'adaptation a été nécessaire pour retrouver nos repères. Les travaux de réfection de la caserne ont pris un peu de retard en raison des normes de désamiantage, le retour rue de la corderie est prévu fin juillet.

Christine GOINGUENET a remporté le titre de championne départementale de cross-country en s'imposant sur le circuit de l'abbaye de Beauport à Paimpol le 31 janvier. Qualifiée pour le championnat de France à Fontainebleau elle a acquis une honorable 18^{ème} place sur 283 concurrentes qui s'étaient présentées au départ. Toutes nos félicitations.



Association Lecture et Culture

Médiathèque. Plus de 9 000 documents à votre disposition !

Actuellement, la médiathèque municipale est ouverte au public 6 heures par semaine. Mais, vos bibliothécaires ne commencent pas leur bénévolat au moment de l'ouverture au public, loin s'en faut !

Mais alors, que font-elles lorsque la médiathèque est fermée ?

Une chose est certaine, elles ne font pas la sieste et ne passent pas leur temps à lire, même si parfois, la tentation est grande. Non, elles s'activent en recevant le public scolaire et en enrichissant les collections : achats en librairie ou salon du livre, intégration des ouvrages à la base de données, équipement matériel des documents. Elles œuvrent aussi à l'aménagement des espaces et au rangement des rayons, à la préparation des animations internes ou en coopération avec d'autres associations... et, histoire d'apporter un peu de convivialité, testent leurs talents de pâtissières sur les collègues. Et là encore, c'est un perfectionnement qui permet d'offrir de merveilleux buffets gourmands aux adhérents et visiteurs lors des diverses animations.

Bienvenue aux bénévoles !

Alors, si vous avez envie de devenir bénévole, les portes de la médiathèque vous sont ouvertes et l'équipe en place se fait déjà une joie de vous accueillir et de découvrir vos talents culinaires !

Quand les portes sont ouvertes !

- La médiathèque municipale, qui est gérée, par délégation municipale, par l'association « Lecture et culture » que préside Myriam Le Bianic, est ouverte au public le **mercredi** et le **samedi**, de 10 h à 12 h ; le **jeudi**, de 16 h à 17 h 30.
- Plus de 9 000 documents (romans, albums, documentaires, CD, DVD...) répartis sur deux sections, adultes et jeunes, sont à votre disposition. La consultation est libre aux heures d'ouverture au public. L'adhésion annuelle, qui permet les emprunts, est de 7 € pour une personne et de 10 € pour une famille.
- La médiathèque travaille en relation avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor.



Après avoir informatiser les nouveaux livres, il convient de les couvrir !
Françoise, Annick et Myriam (la présidente) mettent du cœur et de la bonne humeur à l'ouvrage !



Deux fois par an, le Bibliobus des Côtes d'Armor vient à la médiathèque pour échanger plus de 300 ouvrages. Il convient donc de préparer cet échange en retirant des rayonnages et de la base de données ces livres, puis d'intégrer les nouveautés !



L'espace des enfants avec ses bacs à albums et son nouveau mobilier (tables et chaises pour les plus jeunes).



Un samedi matin, au salon du livre de Lanvollon. L'occasion pour les bénévoles de rencontrer des auteurs de la région Bretagne et d'acquérir quelques livres « du terroir ».

Association Mammenn



L'association Mammenn organise, comme chaque année depuis 15 ans, des cours de breton pour adultes, au centre culturel Startijin. Pour 2015/2016, il y a trois niveaux: débutant, débrouillé et confirmé, selon la maîtrise de la langue de chacun. Les cours ont lieu le jeudi soir, sauf vacances scolaires, et sont animés par deux professeurs expérimentés.

En plus des cours, Mammenn organise chaque année un évènement en lien avec la culture bretonne: ainsi s'est tenue le 11 mars une veillée à la salle des fêtes avec des conteurs, sonneurs et chanteurs du pays.

L'association a participé aussi à la Redadeg, la course pour la langue bretonne, par l'achat d'un kilomètre qui a été couru par l'un des professeurs.

Bref, une association pleine de vitalité qui n'attend que vous pour la rejoindre à la rentrée de septembre 2016, du moment que vous avez envie de parler breton.

Renseignements au 02-96-74-25-11.

Kenavo !

Association « La bonne humeur »

La chorale de la bonne humeur a depuis le 1^{er} mars 2016, un nouveau chef de chœur Christel Wagener de Pommerit le Vicomte.

Nous sommes 20 choristes qui nous retrouvons tous les lundis de 20h à 22h salle socioculturelle.

Comme l'indique le nom de l'association, bonne humeur et bonne ambiance sont au rendez-vous.

Vous pouvez toujours nous rejoindre, prendre contact avec : Marie Claude Le TIEC au 02 96 21 75 89



Fête de la musique 2016

Depuis plusieurs mois, un collectif d'associations de la commune (cercle Korriganed Panvrid, Bagad Panvrid, Le Bathyscaphe, Chorale la Bonne Humeur), ainsi que des personnes motivées, travaillent à la création d'une Fête de la Musique. Ce groupe informel a pris pour nom «le Collectif les Pâquerettes».

Au moment où vous recevrez ce bulletin dans votre boîte aux lettres, l'édition 2016 se sera déroulée le Samedi 25 juin 2016.

Pour cette 1^{ère} édition, un programme très ambitieux a été mis sur pied, puisque entre 15 h et tard dans la nuit, avec plus de 10 heures de programmation, **plus de 170 artistes** (musiciens, chanteurs, conteurs, comédiens, acrobates) se seront produits **sur les 7 scènes** mises à leur disposition.

L'esprit de la fête est de créer un espace dédié comme un centre bourg, avec un décor pour créer un village dans le village, avec en particulier des réalisations des enfants des TAP (temps d'activités périscolaires), sous la direction de Patricia Derrien.

Une exposition d'œuvres de l'atelier d'arts plastiques de la Roue des Arts était également au programme.

Pour cette première édition, en attente de la création d'une nouvelle association fédératrice autour de ce projet, une convention de portage financier a été conclue avec le cercle Korriganed Panvrid, qui s'engage à mettre à disposition du collectif « Les Pâquerettes », les moyens financiers nécessaires à l'organisation de la Fête de la Musique 2016,

Korriganed Panvrid a mis sur pied, une comptabilité spécifique des comptes de cette fête pour encaisser les recettes, payer les factures, et fournir une transparence totale du bilan financier.

Dès que la nouvelle association sera créée, l'association Korriganed Panvrid, s'engage à reverser le bénéfice éventuel de l'édition 2016 en direction de cette nouvelle association.

En effet, le collectif « Les Pâquerettes », souhaite que cela soit la première étape d'un projet que nous souhaitons rassembler, festif et pérenne.

Le Collectif «Les Pâquerettes », projette la création d'une association nouvelle, dont le but sera de mettre sur pied une Fête de la Musique annuelle qui deviendra une date importante dans la vie culturelle de notre commune.

Pour l'édition 2016, une réunion publique en direction de l'ensemble des associations de la commune ouverte à la population s'est tenue en mairie le 30 mai 2016.

L'idée étant que le maximum d'associations culturelles et autres s'associe à ce nouveau temps fort annuel sur la commune, même si elles n'étaient pas dans ce 1^{er} collectif 2016.

Une demande de subvention a été sollicitée en direction de la commune et celle-ci a été étudiée lors de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2016, qui à l'unanimité a accordé une subvention de 500 € pour cette nouvelle initiative.

Collectif « Les Pâquerettes »



Le Comité de Jumelage Pommerit Le Vicomte/ Millstreet

Durant la première semaine de septembre 2015, nos COUSINS de Millstreet sont venus à Pommerit pour célébrer le 30^{ème} anniversaire du jumelage.

Accueillis dans les familles, ils ont profité de nombreuses animations :

- 2 journées de sortie dans le Morbihan selon leur choix,
- Visite de la Vallée des Saints à Carnoët, avec un guide parlant anglais, découverte de l'assec de Guerlédan offertes par notre Comité,
- Soirée galettes-crêpes au Bathyscaphe avec musique traditionnelle bretonne et irlandaise,
- L'exposition des photos de souvenirs de ces 30 années, à la bibliothèque a aussi été un véritable succès. De plus, ce lieu est chargé d'émotions car la signature de la charte fut signée dans cette ancienne mairie par Jean Le Floc'h, Maire de la commune en 1985.
- Le vendredi, la réception officielle en mairie par Alain Gautier, le Maire, fut marquée par la pose d'une nouvelle plaque, l'aubade du Bagad en tenue. Les festivités se sont poursuivies à la salle socioculturelle dans la meilleure des ambiances grâce notamment au Bagad, aux musiciens Pommeritains et à la Prestation Maxi-Dance.
- Le samedi matin, nos cousins sont repartis enchantés de leur séjour dans notre contrée.

De retour à Millstreet, Anne Keane, leur présidente a organisé une superbe soirée :

« Les responsables actuels louent le concept des travaux réalisés pour maintenir les liens entre les deux communautés. Le temps passe vite et nous sommes reconnaissants à tant de gens qui ne sont plus des nôtres. Heureusement, nous gardons le drapeau flottant et nous continuerons de le faire. Cette soirée à Walles Arm Hôtel a été formidable grâce aux histoires partagées, aux souvenirs des photos et des cadeaux reçus au fil des ans. Beaucoup de personnes impliquées au début du jumelage sont toujours présentes. »

Notre comité a tenu son assemblée générale le 26 février 2016, le projet essentiel voudrait que l'on se déplace à Millstreet, en 2017 ou 2018, avec des musiciens du Bagad et des danseuses de Maxi-Dance....mais le projet reste à construire....

Les co-présidents ; Yves Allain et Joseph Crom



les 30 ans du comité de Jumelage Pommerit Le Vicomte/ Millstreet

Les Randonneurs du Leff



Les randonneurs à Quemperven

L'assemblée générale de l'association des Randonneurs du pays du Leff, association inter communale dont le siège social est à la mairie de Pommerit s'est tenue cette année, en mars 2016, à la salle des fêtes du Faouët, en présence de 40 personnes. Le président, Jean-Pierre Le Roux, a animé la réunion en faisant un rappel des activités 2015-2016 :

Les randonnées du dimanche, et celles du jeudi, toutes se déroulant dans une ambiance joyeuse et amicale, ainsi qu'une rando Téléthon en décembre à Pommerit.

Il a remercié les bénévoles qui préparent et organisent les sorties : « Sans vous, l'association n'existerait pas ». Durant l'été, cinq randonnées ont lieu avec la complicité des municipalités et l'aide du chantier communautaire qui entretient les circuits. Toutes ont eu un joli succès avec, en moyenne, plus de 70 participants. En 2015, l'association comptait 51 licenciés, la parité étant respectée mais pour la saison 2016, le nombre d'adhérents est en légère baisse. Le bilan financier, présenté par la trésorière, n'a donné lieu à aucun commentaire. Bilans moral et financier ont été approuvés par les présents.

Les randonnées d'été à 18h, suivies du pot de l'amitié offert par les municipalités, seront reconduites en 2016 :

- 21 juillet rendez-vous à l'église de le Faouët,
- 28 juillet Trévéréc,
- 4 août Tremeven,
- 11 août Goudelin,
- 18 août Gommenec'h



Les randonneurs à Erquy

Assemblée générale de l'Amicale du Folgoat Samedi 7 mai 2016

L'assemblée générale, s'est tenue à la salle de l'Amicale du Folgoat samedi 07 mai 2016. Sous la présidence de Jean-Yves Goualan, ainsi qu'en la présence d'une quarantaine de membres, du maire de Pommerit Le Vicomte Alain Gautier et de l'Abbé Morcel, curé de Guingamp.

Les différents bilans ont été approuvés, les fêtes de 2015 ayant obtenu un très bon succès. Le président remercie vivement l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au bon déroulement de cette fête annuelle qui célébrera ses 40 ans en 2017. L'Amicale remercie également les élus de Pommerit Le Vicomte pour la subvention accordée qui permet le maintien du traditionnel feu d'artifice. A l'issue de l'assemblée, après le vin d'honneur, l'ensemble des présents se sont retrouvés autour d'un excellent repas.

Pas de changement au sein du bureau : Jean-Yves Goualan (président), Nadine Jannin (secrétaire), Mélanie Goualan (secrétaire adjointe), Aurélie Baron (trésorière), Nadine Woestyn (trésorière adjointe). Les autres membres sont : Jean-Yves Le Calvez, Christian Goualan, Eric Jannin, Yvon Omnes, Jean-Claude Unvoas, Germain Raoul et Serge Turban.



La grande fête du Folgoat aura lieu cette année le 09 et 10 juillet 2016, avec au programme le concours de boules le samedi et dimanche après-midi. Dès 10h30, le dimanche, célébration du pardon à la chapelle du Folgoat suivi d'une vente de pâtisseries et brioches. Les festivités débuteront à 14h30 avec une fête champêtre animée par le groupe enfants du Cercle Koriganed Panvid, de la fanfare « Air groove tempo » venue de Perros-Guirec. Le Calandre Club d'Armor nous fera le plaisir d'exposer leurs véhicules anciens. Vous retrouverez, bien évidemment la buvette, le salon de thé, la pêche à ligne et la loterie. Comme chaque année, dans la salle, une exposition photos, peintures, objets artisanaux ... est en cours de préparation. Il reste quelques places disponibles pour de potentiels exposants.

En soirée, dès 19h00 steak-frites en plein air, suivi d'un bal disco. Et pour ravir tout le monde le feu d'artifice sera tiré vers 23h.

Comme tous les ans une équipe de bénévoles œuvrera en amont de la fête pour assurer le nettoyage des abords et la préparation des allées de boules et autres équipements nécessaires au bon déroulement de la fête.

Association don du sang

Même équipe, mais nouveau Président, nouvelle mascotte, «La Deudeuche» et nouveau panneau vous accueilleront lors des prochaines collectes du Don de sang bénévole 2016 : 03 octobre et 26 décembre 2016.

Merci aux bénévoles de l'Association, merci aux donateurs habituels, bienvenue aux nouveaux en espérant une mobilisation de la jeunesse Pommeritaine...



La nouvelle mascotte de l'association Don du sang

Nouveau Bureau : Serge Fleurot (Président), Yves Allain (Vice-président), Nelly Igigabel (secrétaire), Céline Guyomard (trésorière)

Membres du conseil d'administration : Jean-Yves Tourbot, Yvon Omnes, Françoise Bars, Martine Nicolas, Gilles Le Roy, Sylviane Gouriou, Yveline Perrot, Claudy et Jean Colombard, Honoré Foucat, Alain Gautier et Michel Lancien.



Le président Serge FLEUROT, 1^{er} à gauche sur la photo avec son équipe de bénévoles.

Bagad Panvrid

Le groupe évolue maintenant en seconde catégorie. Le concours de Printemps a eu lieu le 14 mars à Saint Brieuc. Malgré l'absence de nombreux sonneurs, retenus pour raisons professionnelles ou d'études, nous avons décidé de nous présenter au concours. Continuer à jouer dans l'élite pour un Bagad venant d'une petite commune rurale est un vrai défi, car cela nécessite une présence régulière aux répétitions et une implication importante pour les membres présents. Tous les ans, l'ouvrage est à recommencer. Nos sonneurs se déplaçant parfois de toute la France pour venir.

Une cinquième place est venue récompenser le Bagad. Celle-ci nous satisfait car elle nous remotive pour la finale qui se jouera au Festival Interceltique de Lorient en Août prochain.

Nos jeunes sonneurs au sein du Bagadig ont participé dernièrement au concours départemental de 5^{ème} catégorie. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre le groupe : les musiciens dès l'âge de 7 ans sont les bienvenus ! La saison des fêtes et festivals est déjà commencée, puisque le Bagad a organisé son Fest-noz début avril, avec Jmk, Zonk, Les Sœurs Udo et Le Bris / Cornic, à Pommerit.

D'autre part, il s'est produit le 25 avril à la fête de la coquille Saint Jacques à Paimpol et le 1er mai au concours départemental de 5^{ème} catégorie à Saint Brieuc. Il était présent le 5 mai aux portes ouvertes du Lycée de Pommerit Jaudy, le 7 mai pour l'arrivée de la Redadeg à Locoal-Mendon, le 5 juin pour le concours du cercle avec Korriganed Pañvrid.

Les 6 et 7 Août 2016, Le Bagad sera au Festival Interceltique de Lorient, le 14 Août au Festival de Filets Bleus à Concarneau ainsi que le 15 août à Vannes.

Depuis 3 ans, le Bagad et le cercle Korriganed Panvrid travaillent ensemble autour d'une création. Cette année, le thème de « Samain » fête celtique propice aux événements magiques et mythologiques autour de la mort, orchestrera ce spectacle. La compagnie Via Cane de Plouaret s'associera au projet ainsi que des techniciens en son et lumière. Nombre de nos sorties seront l'occasion de découvrir le fruit de ce travail.



Association Sauvegarde de la chapelle du Paradis

Dans le cadre de l'assemblée générale de la Caisse Locale de Lanvallon, le Crédit Agricole a décerné à notre association le trophée de la vie locale d'un montant de 300 euros, récompensant ainsi notre implication dans l'animation et la restauration de la chapelle du Paradis.

Au cours de ces 35 années d'existence, notre association n'a cessé de travailler pour la chapelle et son calvaire, estimant que nous avons là un patrimoine inestimable et qui mérite d'être mis en valeur. Nous faisons des efforts importants pour le faire connaître notamment à travers les journées annuelles du patrimoine.

La chapelle et son calvaire sont classés monuments historiques. Aussi la commune de Pommerit, propriétaire du bâtiment, a pu solliciter des subventions auprès de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental et l'aide de l'association en complément pour boucler le financement des opérations.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des travaux qui ont été soutenus et financés partiellement par notre association, nous citerons les plus importants de 1983 à nos jours :

Pour le mobilier :

Réalisation d'un petit autel pour célébrer la messe par Monsieur Alain Marquier

La restauration des tableaux « l'Ascension du Christ » « la déploration du Christ »,

La restauration du maître autel par Monsieur Poilpré de Plouhinec (56)

La restauration de la chaire à prêcher par Monsieur Le Ber de Sizun et Monsieur Le Goel de Bieuzy les Eaux pour la polychromie,

La restauration de la statue de Ste Anne et du Christ en croix par l'atelier Coréum de Bieuzy les Eaux.

Le remplacement de la porte nord et celle de la tour, de la tribune et la restauration de la table de communion par Monsieur Berthelo de Lanvallon.

Pour le bâti :

Remplacement de la porte Sud par les Compagnons Charpentiers de Runan,

Les travaux réalisés par l'entreprise Le Boulzec de Pommerit, spécialisée dans les travaux sur du bâti ancien, pour assainir le bâti, les rejointoiments des contreforts, de la tour, réfection des enduits intérieurs, du sol en terre battue, mais aussi le remplacement de la gargouille de la tour (sculpture de Monsieur Lentz de St Fiacre), l'ouverture d'une baie Nord condamnée depuis des décennies et mise en place d'un vitrail créé par Monsieur Maissonet de l'atelier Ste Marie de Quintin.

En conclusion l'association ne cesse d'œuvrer pour l'embellissement de la chapelle et nous vous invitons à la visiter cet été pendant les journées portes ouvertes entre le 14 juillet et le 15 août, et les journées du patrimoine 3^{ème} weekend de septembre.



4 mars 2016 : Remise des prix « Trophée de la Vie Locale », lors de l'AG du CRCA au Merzer.

L'amicale des retraités

un lieu de détente et de convivialité.

L'amicale des retraités compte 120 adhérents ou adhérentes. Un bon nombre d'entre eux se réunit chaque jeudi à partir de 14 heures. Les uns jouent aux boules, d'autres s'installent pour jouer aux cartes (belote), un autre groupe joue au triomino et enfin quelques-uns ou quelques-unes disputent des parties de scrabble. Vers 16 heures, c'est la pause agrémentée par le goûter et ce dans une ambiance conviviale et sympathique. A noter que tous les mardis matin, à 10 heures, quelques adhérents ou adhérentes se retrouvent également pour une marche.

Une sortie annuelle est également organisée en partenariat avec les anciens combattants UNC de Pommerit et St Gilles-les-Bois et ce à destination du Finistère ou du Morbihan.

Tout au long de l'année, l'amicale organise également diverses manifestations : deux lotos (un en avril, un en août), trois concours de cartes dont un spécialement fait au profit du téléthon, un concours de boules inter-clubs, un repas de Noël et enfin un après-midi de galettes des rois à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. En outre, avec le club de Le Faouet, un repas grillades se fait chaque année soit fin juillet ou début août.

En 2016, l'amicale va mettre sur pied des cours d'informatique destinés principalement à des débutants. Le moniteur vient de Plérin et est membre du comité départemental des aînés ruraux.



Le bureau de l'amicale des retraités

Enfin, un atelier généalogie devrait aussi être mis sur pied à condition qu'il y ait quelques demandeurs.

Des visites aux malades adhérents de l'amicale s'effectuent tout au long de l'année, sans oublier les personnes qui se trouvent à la résidence de l'If qui sont également visitées au moins une fois par mois.

Voilà les diverses possibilités offertes par notre amicale, alors n'hésitez pas vous, jeunes retraités ou autres, venez nous rejoindre.

Info dernière minute



NOUVEAU
Le bac jaune
arrive chez vous !

Calendrier de distribution des Poubelles jaunes :

La distribution des poubelles jaunes (gratuites) aura lieu :

samedi 27, lundi 29 et mercredi 31 août 2016 toute la journée
sur le site Triskalia à Pommerit Le Vicomte.

Le SMITOM vous adressera un courrier au cours des prochaines semaines.



PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT



N'attendez pas pour en bénéficier...

Depuis 2014 et jusqu'à la fin 2017, la Communauté de Communes Lanvollon Plouha a mis en place un programme d'aides à l'habitat privé en faveur de ses habitants.

Sont concernés les propriétaires (sous conditions de ressources) qui envisagent la réalisation de travaux de **rénovation énergétique de leur logement et/ou d'adaptation en vue de favoriser leur maintien à domicile (âge ou handicap)**.

La Communauté de Communes, en collaboration avec l'association SOLIHA Côtes d'Armor (ex PACT H&D 22), en charge de l'animation du programme, souhaite permettre aux propriétaires :

- d'améliorer le confort de leur logement **en diminuant leur facture énergétique** (travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation...)
- le **maintien dans leur domicile** : anticiper et prévenir des risques d'accidents domestiques ou répondre à un besoin immédiat (situation de handicap, retour à domicile en urgence...)

Des solutions personnalisées existent...

Contactez dès maintenant SOLIHA Côtes d'Armor :

une équipe de professionnels (thermicien, ergothérapeute, conseillers habitat...) vous accompagnera dans votre projet. Vous pourrez bénéficier d'un **diagnostic personnalisé** et d'un accompagnement dans vos démarches d'**aides financières** : subventions de l'ANAH, subventions des caisses de retraite, crédit d'impôt, prêts à taux réduits,...



Permanence le **2^{ème} vendredi du mois de 14h à 16 h** à la Communauté de Communes, au Moulin de Blanchardeau

Coordonnées téléphoniques : **02 96 62 87 34** pour vos projets travaux d'adaptation ou **02 96 62 87 36** pour vos projets travaux d'économie d'énergie



NOUVEAU Le bac jaune arrive chez vous !

VOS INFOS EN 7 POINTS

1- Que se passe t-il ?

De nouveaux gestes avec l'extension des consignes de tri

Plus que jamais mobilisé et engagé pour développer un tri responsable et citoyen, le SMITOM de Launay-Lantic passe une nouvelle étape dans sa politique de gestion des déchets à l'occasion de l'extension des consignes de tri (maintenant, pots, barquettes et films en plastique sont recyclables). Désormais, les habitants du territoire vont pouvoir trier encore plus, et mieux grâce à la mise en place d'une nouvelle collecte en porte à porte qui démarrera le 1^{er} octobre prochain.

Le recyclage des emballages est un enjeu de société. Il permet de limiter les pollutions, de redonner une seconde vie à la matière et ainsi de mieux répondre aux objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique.

Produire moins de déchets et mieux les valoriser permet aussi de maintenir un coût de traitement le plus faible possible pour notre collectivité. C'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser les habitants pour développer ce geste quotidien qui doit devenir réflexe.



2 - Qu'est-ce qui change au 1^{er} octobre 2016 ?

- Chaque maison sera dotée d'un **bac jaune** pour le tri sélectif.
- **Tous les emballages en plastique se recyclent**: pots, barquettes, et films accompagnent les bouteilles et flacons plastiques dans le bac jaune.
- Ce bac jaune sera ramassé en porte à porte par les services du syndicat.

- La collecte hebdomadaire des déchets en porte à porte sera maintenue, mais en alternance :
 - **semaine 1** > collecte des **ordures ménagères**
 - **semaine 2** > collecte des **recyclables**
- Cas particulier: la zone côtière > voir point 5

3 - Qu'est-ce qui ne change pas ?

- Vous continuez à apporter le verre, au conteneur, en apport volontaire
- Les déchèteries continueront à accepter les déchets suivants: déchets verts, déchets toxiques, encombrants, métaux, gravats, cartons, etc...
- Des points textiles restent à votre disposition pour les vêtements et chaussures usagés.

4 - Que dois-je faire pour avoir ma poubelle jaune ?

La distribution des bacs jaunes

Vous recevrez un courrier qui vous expliquera où et quand aller chercher votre bac jaune ou vos sacs jaunes. Les bacs jaunes concernent les maisons.

- **J'habite dans l'hyper-centre de Plouha, Lanvollon ou Châtelaudren**, je disposerai de sacs jaunes que j'irai chercher à la mairie.
- **J'ai une résidence secondaire**, le même dispositif de sacs jaunes sera mis en place, j'irai donc chercher mes sacs jaunes à la mairie.
- **J'habite en immeuble**, un bac jaune de regroupement sera mis en place dans le local déchets et je disposerai également de sacs jaunes à aller chercher en mairie.
- **J'habite dans un hameau utilisant un bac de regroupement** :
Le SMITOM encourage le geste de tri au maximum. C'est pourquoi, les bacs de regroupement à ordures ménagères sont supprimés autant que possible, sauf en cas d'impossibilité de manœuvre du camion-benne.
Ainsi, les foyers concernés recevront un bac à ordures ménagères, en même temps que leur bac jaune.

5 - Quand devrai-je sortir ma poubelle ou mon sac jaune ?

Les tournées de collecte

Un calendrier vous sera adressé par voie postale afin de préciser les jours de collecte qui alterneront entre la semaine relative au tri sélectif et la semaine réservée aux ordures ménagères. Il détaillera, sur la base d'une année, mois par mois, les jours d'enlèvement de votre poubelle.

Sur la zone côtière, pendant les vacances scolaires, la période, dite «vacances», comprend toutes les vacances scolaires, zone Rennes et Paris cumulées, soit 5 mois de l'année. Pendant ces périodes, la production de déchets augmente sur la zone côtière.

La collecte d'ordures ménagères sera donc effectuée toutes les semaines, un jour différent pour chaque bac, sur une zone côtière précisément délimitée. Pas d'inquiétude, le calendrier de collecte précisera bien ce changement.

6 - Quels bénéfices ?

- **PLUS de simplicité** : tous les emballages en plastique se trient !
Fini le casse-tête : ça se recycle ? ça ne se recycle pas ?
- **PLUS d'économies des matières premières et MOINS d'impact environnemental** grâce à la diminution de l'enfouissement des déchets > VERS LE ZÉRO GASPILLAGE - ZÉRO DÉCHET.
- **PLUS de tri = MOINS d'ordures ménagères** !
Une croissance de 30 kg/an/hab. d'emballages et papiers/cartons attendue grâce au bac jaune.
Une réduction de 30% de la production d'ordures ménagères.



1 tonne
d'ordures ménagères

=

100 €
de coût
de traitement

1 tonne
de collecte sélective

=

250 €
de gains grâce
à la vente
de la matière

7 - Quel intérêt financier ?

Favoriser le tri des emballages et du papier/carton, une recette qui paye !

Vos déchets deviennent des ressources et sont rachetés par les filières de recyclage en tant que matière première secondaire.

Au contraire des ordures ménagères qui nécessitent des installations de traitement sans grande valorisation en sortie, le tri sélectif permet une régénération de la matière pour l'ensemble de nos produits quotidiens. Les industriels en sont friands et de plus en plus d'objets ou emballages sont faits à base de matières recyclées.

Plus d'informations sur
smitom-launay-lantic.com



DECHETS A LA POUBELLE = NATURE BELLE

La période du nettoyage des bords de route vient de se terminer. Des morceaux de papier, de plastique ou de carton, des canettes, des bouteilles en verre, sont ainsi sortis de leur cachette. Nous les avons tous vus et tous les ans nous assistons au même spectacle. Pour redonner un peu d'éclat à notre environnement, des actions ponctuelles de ramassage de déchets jetés dans la nature sont menées çà et là. Elles sont saluées voire applaudies mais le résultat reste très éphémère. C'est pour cela que l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor » a lancé une opération d'envergure dans quatre directions.

Premièrement, ce sujet doit faire l'objet d'un parrainage pérenne. Ce parrain doit être, à notre avis, le conseil départemental qui, dans une opération baptisée par exemple «département propre», pourrait en être l'animateur afin que cette action soit déclinée vers les Communautés de communes, les communes, les associations, les entreprises, les habitants, La vice-présidente à l'environnement a été saisie du sujet.

Deuxièmement, il importe de sensibiliser les usagers des déchetteries pour les inciter à mettre des bâches ou des filets sur les remorques lors de leurs déplacements. Un flyer va être réalisé à cet effet par la collaboration : SMITOM de Launay Lantic / Forum Citoyen

Troisièmement, il faut inviter les habitants à prendre conscience que le jet ou la « malencontreuse perte » d'un papier, d'un mégot de cigarette, d'une bouteille en verre ou en matière plastique est un geste ou une absence grave de conséquences pour les générations futures. Cet article est destiné à les sensibiliser.

Quatrièmement, pour changer de la logique, il s'agit de faire éduquer les parents par les enfants. Pour cela, que ce soit dans le cadre scolaire ou lors des activités périscolaires, les enfants doivent être associés à cette réflexion et initiés aux bonnes pratiques. Le Forum Citoyen est en contact avec les écoles et les municipalités à cet effet.

Rappel sur la durée de vie des déchets dans la nature : mouchoir en papier : 3 mois - Boîte en carton 1 à 5 mois - Brique de lait : 1 à 5 mois - Journal : 3 à 12 mois - Filtre de cigarette : 1 à 5 ans - Papier de bonbon : 5 ans - Chewing-gum : 5 ans - Boîte de conserve : 50 ans - Récipient en polystyrène : 50 ans - Canette en acier : 100 ans - Canette en aluminium : 100 à 500 ans - Couche jetable : 400 à 450 ans - Sac en plastique : 450 ans - Briquet plastique : 1 siècle - Carte téléphonique : 1000 ans - Bouteille en plastique : 100 à 1000 ans - Verre : 4 à 5000 ans - Pile au mercure : durée de vie éternelle.

Une petite poubelle dans la voiture pour les divers détritrus, une petite boîte métallique pour les mégots, une bâche ou un filet pour ne rien perdre, voilà des idées de cadeaux pour Noël ou pour les futurs fêtes et anniversaires.

*Alain Collet,
président le Forum Citoyen Leff Ar Mor*



Aide financière pour la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif

Depuis quelques années, la Communauté de
Depuis 2013, la Communauté de Communes Lanvollon Plouha en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne met en place des opérations pour aider financièrement et accompagner les propriétaires pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non-collectif.

Au 01 Janvier 2016, la politique budgétaire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a revu les possibilités de financements à la hausse : l'aide financière peut aller jusqu'à 60% du montant total de l'opération (devis étude de filière et travaux) avec un plafond de l'opération de 8 500 euros T.T.C.

L'attribution de cette aide est soumise aux critères de bases suivants :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif (au minimum une fosse septique) et d'un rejet constaté à ciel ouvert,
- la réhabilitation ne se fait pas dans le cadre d'un permis de construire ou d'une acquisition réalisée après le 1^{er} janvier 2011,
- l'assainissement existant n'a pas été mise en œuvre après le 09 octobre 2009,
- votre habitation n'est pas incluse dans le plan de zonage d'un assainissement collectif de votre commune.

L'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel est réalisée par opérations groupées et animée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communautés de Communes Lanvollon Plouha. Les demandes seront examinées par le SPANC et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui se prononceront sur leur recevabilité.

L'aide n'est pas soumise à des critères de ressources du foyer.

Pour plus d'informations sur l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non collectif, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Public d'Assainissement Non Collectif, à la Maison des services Publics, Moulin de Blanchardeau :

Tél : 02.96.70.17.04

accueil@cc-lanvollon-plouha.fr



Bloctel : la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique à partir du 1^{er} juin 2016



C'est à partir du 1^{er} juin 2016 que la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique va être effectivement ouverte. C'est ce qu'a confirmé la secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire le 3 mai 2016.

À cette date, les consommateurs pourront s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition.

Pour cela, ils devront entrer leur(s) numéro(s) de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) sur le site www.bloctel.gouv.fr (qui est accessible depuis le 1^{er} juin 2016). Ils recevront alors un récépissé précisant la date à laquelle leur inscription sera effective. L'inscription sera effective au maximum 30 jours après la réception du récépissé.

Le récépissé mentionnera également la durée d'inscription sur la liste d'opposition, à savoir 3 ans. Et 3 mois avant l'expiration de ce délai de 3 ans, les consommateurs seront contactés par courriel ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

Si les appels continuent, les consommateurs pourront s'identifier sur le site www.bloctel.gouv.fr afin de remplir le formulaire de réclamation. Les services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) mèneront les enquêtes nécessaires.

Toutefois, le démarchage restera autorisé dans les situations suivantes :

- « en cas de relations contractuelles préexistantes » (par exemple, votre banque pourra continuer à vous appeler pour vous formuler des offres) ;

- en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- de la part d'instituts de sondage ou d'associations à but non lucratif, dès lors qu'il ne s'agira pas de prospection commerciale.

Les spams vocaux et les SMS, pour lesquels il existe déjà un **numéro de signalement**, ne sont pas concernés par Bloctel. Ils doivent être renvoyés par SMS au 33 700.

En outre, en attendant la mise en place de ce service Bloctel, sachez que tous les opérateurs de téléphonie proposent à leurs abonnés de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition. Il existe 2 types de listes d'opposition :

- la liste rouge (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste ne sont pas mentionnées sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs) ;
- la liste orange (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste orange ne sont plus communiquées à des entreprises commerciales en vue d'une utilisation à des fins de prospection directe. L'inscription sur la liste orange permet d'éviter le démarchage des entreprises commerciales mais les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite continue de figurer dans l'annuaire universel).

Rappel :

le service Bloctel remplace le service Pacitel qui a fermé le 1^{er} janvier 2016 (les personnes qui étaient inscrites sur Pacitel devront se réinscrire sur Bloctel).

Je pense à mettre à jour ma carte Vitale !

TOUS LES ANS

Grâce à ce réflexe, vous actualisez vos droits de façon régulière à l'assurance maladie, vous gardez une prise en charge efficace et rapide de vos dépenses de santé. Vous pouvez le faire quand vous voulez.

Un conseil : mettez à jour votre carte tous les ans à la même période (à la rentrée ou à la date indiquée sur votre carte par exemple).

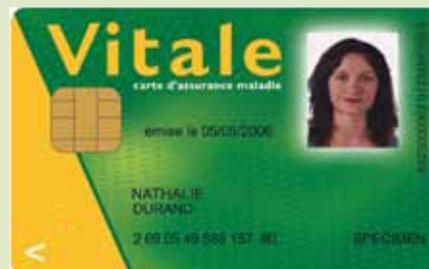
Dès que ma situation change

La carte Vitale, c'est également une mise à jour à chaque changement dans votre situation personnelle et familiale (état civil, droit à la CMUC ou à l'ACS, maternité, retraite, prise en charge d'une affection de longue durée...). Vous pourrez mettre à jour votre carte après avoir transmis les justificatifs à votre caisse d'assurance maladie.

Bon à savoir : vous bénéficiez de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ? Pour ne pas avancer les frais chez le médecin, mettez vite à jour votre carte Vitale.

Comment ?

Près de chez vous : dans les pharmacies, les accueils de la CPAM et certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et ça ne vous prendra qu'une minute.





COU API DECL 01 C 07 ET 09 2015

MA RUCHE : JE LA DECLARE !

La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1ère ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de Maitrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

- Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.
- Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Ma déclaration 2015 ?

A réaliser au plus vite par formulaire papier auprès de votre GDS avant le 31 Octobre 2015.

Ma déclaration 2016 ?

A réaliser si possible sur le site entre le 1^{er} novembre 2015 et le 28 février 2016.

Pour nous apiculteurs bretons la déclaration de novembre est devenue la bonne habitude. Continuons.

REPUBLIC FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

10+5 ans
La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées automatiquement de 5 ans sans que la date de validité indiquée sur la carte ne soit modifiée.



INFORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DES CÔTES D'ARMOR

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a pour mission d'accueillir, écouter, soutenir et orienter vers les services adaptés les ressortissants de l'Office.

Vous êtes anciens combattants, veuves de guerre ou d'ancien combattant, pupilles de la Nation, orphelins de guerre, invalides de guerrevous pouvez bénéficier des interventions financières en complément du dispositif national.

L'aide susceptible de vous être allouée est déterminée en fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources. Elle est mobilisable sous 2 ou 3 mois pour faire face à des difficultés ponctuelles : frais de déménagement, facture d'énergie, frais médicaux, frais d'obsèques...

Des participations financières pour des frais d'aide- ménagère ou de maintien à domicile peuvent être allouées, mais toujours en complément des prises en charge d'autres organismes : caisse de retraite, conseil départemental...

*Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Service départemental des Côtes d'Armor 4, rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX
Tél. 02.96.68.01.44 Fax 02.96.68.01.22 ou courriel :ass.sd22@onacvg.fr*

Vous souhaitez d'avantage d'information : Contactez-nous au

**02 96 68 01 44 - ass.sd22@onacvg.fr
ou au service départemental 4 rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX.**



MESSAGE ALERTE - INFORMATION

PHASE DU VOL PAR RUSE :

Les vols par ruse sont effectués tantôt par un ou plusieurs individus, agissant en couple ou pas.

Prétextant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et, se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux ou/et du numéraire.

Outre ces actions, d'autres personnes ont été démarchées pour du nettoyage de façade ou de la vente de tableaux sans qu'il n'en ressorte de vols. Pour l'heure, les faits se concentrent sur les régions de DINAN, LANNION et SAINT-BRIEUC.

L'analyse des faits tentés ou commis montre un créneau de commission principalement compris entre 10H30 et 15H00 sans pour autant qu'un jour ne se démarque.

CONSIGNES A SUIVRE :

Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.

Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique.

Prévenez très rapidement la GENDARMERIE (brigade locale ou le 17).



 www.defense.gouv.fr/jdc



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté**. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1- Créez votre compte sur **www.service-public.fr** vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « Recensement, JDC et service national », ou dans la zone « Rechercher » tapez « recensement ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ « MA JDC SUR MOBILE » en 1 CLIC



Pommerit le Vicomte / Pañvrid ar Beskont « Entre Terre et Mer »



Pommerit Le Vicomte, située dans la communauté de Communes Lanvollon Plouha se trouve dans la destination touristique « Baie de Saint Brieuc – Paimpol – Les Caps », qui s'étend d'Ouest en Est de Paimpol au Cap Fréhel.

Mais comme l'indique cette carte avec **un temps de trajet de 30 à 45 minutes**, vous pouvez découvrir de nombreuses merveilles de 3 grandes destinations touristiques entre « Terre et Mer », que sont :

Destination « **Baie de Saint Brieuc – Paimpol – Les Caps** »

Destination « **Côte de Granit Rose / Baie de Morlaix** »

Destination « **Cœur de Bretagne / Kalon Breizh** »

Bon séjour à Pommerit Le Vicomte / Pañvrid ar Beskont

